

Sommaire Echos juillet-août 2006

100 - Vie spirituelle

130 – 10è fiche des Constitutions :

Chapitre VI : Le Gouvernement – Niveau Local

Père Javier Alvarez, Directeur général

140 – Pistes pour la reprise : « Vous, vous avez tenu bon avec moi dans mes épreuves » (Lc 22, 28)

Père Javier Alvarez, Directeur général

200 – Rencontre des Visitatrices

210 - Introduction

220 - Le Projet Dream

Père Robert Maloney, cm

Sœur Catherine Mulligan, Fille de la Charité

230 – IPS (Service international de projets)

Sœur Felicia Mazzola, Fille de la Charité

300 – Défis actuels

301 - Introduction

310 - Les migrants, un don pour l'Eglise et la société, *selon les perspectives d'un migrant*

Mr Gabriel Katuvadioko

320 - Les migrants, un don pour l'Eglise et la société, *selon les perspectives d'un membre d'une ONG au service des réfugiés.*

Père Eddy Jadot, js

330 - Vivre avec les migrants – Témoignage de la Province de France-Nord :

Sœur Bernadette Anouchian, Fille de la Charité

331 - Travailler avec Caritas Tunisie – Témoignage de la Province d'Afrique du Nord

Sœur Purificacion Santamaria, Fille de la Charité

332 - Un Centre social pour les migrants : Témoignage de la Province de Bogota :

Sœur Ursulina Quintero, Fille de la Charité

400 - Actualité des Provinces

410 – *Nominations*

Nomination des Visitatrices et des Directeurs Provinciaux

430 – *Témoignage des Soeurs*

Prov. Afrique Centrale : Visite du Père Grégory Gay, Supérieur général
Un groupe de Soeurs

440- *Parole des Pauvres*

« *Mon Evangile, c'est ma mère !* »
Sœur Hélène-Marie, Fille de la Charité

450 – *Nouvelles Brèves*

Un bébé sauvé à Salonique
Vittorio Citteric, extrait du Journal Avvenire

10^e fiche d'étude sur les Constitutions rénovées

CHAPITRE VI : LE GOUVERNEMENT

NIVEAU LOCAL (C. 81 – 83; St. 63 – 67)

I INTRODUCTION

Le "niveau local" est celui qui touche les Sœurs de plus près. Bien sûr, elles ont aussi des rapports avec le niveau provincial, mais de façon plus sporadique. On peut le constater dans l'article 34 des Constitutions qui affirme " *La Communauté est le premier lieu d'appartenance des Filles de la Charité*". Nous ajoutons que c'est le premier et le principal. En effet, pour beaucoup de Filles de la Charité, l'image qu'elles ont de la Compagnie est liée à l'expérience qu'elles ont vécue dans les différentes communautés auxquelles elles ont appartenu. A partir de cette simple constatation, nous pouvons voir combien il faut faire attention à ce lieu concret si important pour l'être et l'activité d'une Fille de la Charité.

A travers ce niveau de gouvernement local, nous pouvons repérer les principes généraux relatifs au gouvernement des articles 60 à 63 que nous avons déjà commentés dans la première partie de la huitième fiche. Il serait bon de les relire avant de commencer l'étude de cette fiche. Vous y trouverez les principaux changements, ainsi que quelques commentaires sur les affirmations les plus importantes qui concernent les trois points essentiels : la Communauté locale, la Sœur Servante et le Projet communautaire local.

II. POINTS PRINCIPAUX DE LA FICHE

1. LA COMMUNAUTE LOCALE

La Constitution *Lumen gentium* du Concile Vatican II affirme que c'est toute l'Eglise universelle qui est représentée et qui agit dans chaque Assemblée chrétienne. Si nous regardons un polyèdre, nous nous rendons compte que toute la figure géométrique peut reposer sur chacune de ses bases, cela peut nous servir à comprendre un peu mieux la relation entre l'Eglise universelle et une communauté concrète.

Dans la même optique, cette explication peut nous aider à comprendre que l'esprit et la fin de la Compagnie sont vivants et s'incarnent dans chaque communauté locale. C'est là que " *chaque Fille de la Charité, unie à ses Sœurs, réalise sa vocation*" (C. 81) et que son sens d'appartenance à la Compagnie toute entière grandit (cf. C. 34). Je dirais même que la communauté locale incarne et représente en réalité, non seulement la Compagnie mais toute l'Eglise universelle. C'est ainsi que nous pouvons interpréter l'expression "*cellule vivante de l'Eglise*", au début de l'article 81 des Constitutions.

En raison des principes de participation et de coresponsabilité, l'édification de la communauté concerne toutes les Filles de la Charité, pas seulement la Sœur Servante. Nous pouvons considérer qu'elle est la première, mais elle n'est pas toute seule car, comme le disent très bien les Constitutions, la Sœur Servante "*est responsable avec ses Sœurs de la réalisation de leur mission commune*" (C. 82 a). Comment s'appliquent ces principes dans ce chapitre du gouvernement local ? Les Sœurs participent aux consultations de la Visitatrice à la Province

pour la nomination de nouvelles Sœurs Servantes (cf. C. 82 b; St. 65 b), ainsi qu'à celle qui a lieu dans une communauté quand la Sœur en fait partie (cf. C. 82 c). Elles participent aussi aux consultations de la Sœur Servante pour nommer l'Assistante et l'Econome locale (cf. St. 66 a, b). Elles participent au Conseil domestique de plein droit, à l'élaboration et à l'application du Projet communautaire local ainsi qu'à toutes les affaires de la vie courante qui se réfèrent à la vie communautaire et à la mission (cf. C. 82 f; St. 63, 66 c, 67).

2. LA SŒUR SERVANTE

En juin 1642 les Fondateurs décidèrent d'appeler "Sœur Servante" la responsable de chaque Communauté et ce choix a été respecté, ce vocable existe toujours. Ainsi, on a pu exprimer le sens évangélique de l'autorité : "*Si donc moi, le Seigneur et le Maître, je vous ai lavé les pieds, vous aussi vous devez vous laver les pieds les uns aux autres*" (Jn. 13, 14). "*Parmi vous, il ne doit pas en être ainsi : celui qui veut devenir grand sera votre serviteur ; et celui qui veut être le premier sera votre esclave. Ainsi, le Fils de l'homme n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner sa vie en rançon pour la multitude*" (Mt. 20, 26-28). Les Constitutions reconnaissent que la Sœur Servante "*a des pouvoirs propres*" (C. 82 d). Mais, ces pouvoirs bien délimités par les Constitutions, lui sont attribués pour qu'elle puisse servir sa communauté avec efficacité. L'expression, "*est attentive aux besoins de ses Sœurs*" (St. 64 b), est une autre manière d'affirmer l'autorité service.

Si nous lisons avec attention les articles des Constitutions qui parlent de ce niveau local de gouvernement, on se rend compte que la Sœur Servante a une grande importance pour la Communauté et par conséquent, pour la Compagnie toute entière, à tel point que le Père Quintano affirme, dans un article de l'Echo, que "*le service le plus important que l'on puisse demander à une Fille de la Charité, c'est d'être Sœur Servante*". Quelques textes des Fondateurs confirment cette affirmation : "*un des plus grands biens qui puisse arriver à la Compagnie est d'avoir une bonne supérieure et de bonnes officières*"; "*tout le bien et tout le mal de la maison dépend de la supérieure*" "*une Compagnie est comme un vaisseau, sur la mer, qui nous doit mener au port, et les supérieurs sont comme les pilotes qui le doivent conduire*".¹ Cette dernière image nous aide à développer l'idée contenue dans le statut 64 b, concernant l'Assemblée et les Supérieurs généraux, ils sont responsables d'animer la Compagnie et de la garder fidèle à son esprit et à sa mission dans l'Eglise. Pour cela, ils disposent de certains moyens : l'exercice du gouvernement, les documents, les élections et les nominations, les circulaires, les visites, les séances du Conseil, les guides des différents offices, les sessions de formation, les temps de programmation et d'évaluation... Il en est de même pour le gouvernement provincial par rapport à la Province. Mais, pour que tout ce que nous venons de citer arrive dans les communautés locales et passe dans la vie, la personne-clé est la Sœur Servante. Si elle ne remplit pas sa fonction, tout ce dont nous avons parlé devient des documents non assimilés, des orientations théoriques et des programmes sans application.²

a) Principaux changements au sujet de la nomination de la Sœur Servante dans les Constitutions rénovées.

Dans les Constitutions de 1983, la nomination était faite par la Visitatrice avec deux conditions, elle devait la transmettre à la Supérieure générale et le Supérieur général devait la confirmer (cf. C. 3.45). Dans les Constitutions actuelles, par contre, la nomination est faite par la Visitatrice et elle la communique à la Supérieure générale (C. 82 c). La raison de ce changement au niveau des attributions est du, en partie à la subsidiarité, elle a amené leur

¹ Coste X p. 261-262 Conf. du 22 mai 1657.

² Cf. F. Quintano, *La Sœur Servante animatrice de quoi? Comment ?* "Echos de la Compagnie" (2000) p. 407...

révision à chaque niveau de gouvernement, et aussi en partie au rôle croissant de la femme dans l'Eglise. A notre époque, on comprend difficilement que le Supérieur général confirme les nominations des Sœurs Servantes dans la Compagnie.

A partir du troisième triennat, la Visitatrice a besoin de "*l'accord avec la Supérieure générale*" (C. 82 c) pour nommer la Sœur Servante. Ce petit changement : "accord" au lieu de "communication", peut vouloir nous dire que l'idéal c'est que les Sœurs ne soient pas Sœurs Servantes trop longtemps. C'est pour cela que, dans la pratique ordinaire, la nomination est seulement communiquée. Pour des cas exceptionnels, à partir du troisième triennat il faut "l'accord". Maintenant, étant donné la situation de la Compagnie dans beaucoup de Provinces, ce qui est exceptionnel peut devenir habituel, mais ce sera toujours pour des nécessités.

Dans ce même article, il est frappant de voir l'insistance sur la consultation de la communauté à partir du second triennat. Bien sûr, si cela n'est pas indiqué avant, c'est parce que la Sœur Servante peut venir d'une autre communauté et que les Sœurs ne la connaissent pas suffisamment. Au cas où la Sœur Servante soit choisie dans la communauté même, selon l'article 82, la Visitatrice devra consulter la communauté.

Evidemment, les Constitutions prévoient aussi la possibilité d'un mandat inférieur à trois ans. Il peut y avoir des raisons particulières pour cela. Dans ce cas, la Visitatrice avec son Conseil examineront et approuveront ces raisons (cf. C. 82); et non le Conseil Général comme l'indiquait l'article 3.45 des Constitutions de 1983. Voici une autre conséquence de l'application du principe de subsidiarité.

Il y a un autre changement par rapport aux années de vocation. Pour pouvoir être Sœur Servante il est requis que la Sœur ait au moins dix ans de vocation (cf. St. 64 a) et non sept comme l'additif dix de l'Assemblée générale de 1985 le déterminait. Peut-être a-t-on tenu compte de la constatation de beaucoup de sociologues et d'éducateurs actuels : l'évolution de la jeunesse vers la maturité se fait très lentement, mais aussi, de nos jours l'office de Sœur Servante est plus difficile qu'avant.

b) Rôle de la Sœur Servante

Le premier paragraphe de l'article 82 résume la mission de la Sœur Servante : elle "*anime et dirige la Communauté locale dont elle maintient la cohésion. Elle la relie à la Compagnie et à l'Église*" (C. 82 a). Le P. Lloret, en se basant sur cet article des Constitutions à peine modifié, résumait la mission de la Sœur Servante par ces trois verbes : guider, unir et animer³. Nous, nous pensons que le verbe "animer" est le plus important et le plus nécessaire, car animer revient à dire : donner du courage à la Communauté pour qu'elle accomplisse le but pour lequel elle a été fondée. A partir de cette mission principale, nous pouvons voir plus en détail les différentes fonctions qui correspondent à la Sœur Servante :

* **Animer la vie spirituelle.** Ce service, qui fait vraiment partie du rôle de la Sœur Servante, est clairement exprimé dans l'article 36 : "*La Sœur Servante crée avec ses Sœurs une atmosphère de foi, de prière, de cordialité, d'ardeur apostolique dans la joie*" (C. 36a). Si dans ce chapitre de gouvernement, nous commençons par parler de sa mission par rapport à la vie spirituelle, ce n'est pas un contresens parce que si le gouvernement n'arrive pas à animer la vie spirituelle, on n'aura pas bien compris son vrai sens. Saint Vincent nous rappelle

³ Cf. M. LLORET, *La Sœur Servante, pourquoi? comment?* "Echos de la Compagnie" mars 1989 p. 89-97

l'importance de la vie intérieure : " *Il faut la vie intérieure, il faut tendre là ; si on y manque, on manque à tout*"⁴.

Comment la Sœur Servante peut-elle animer la vie spirituelle de ses Sœurs? En suscitant la qualité et l'authenticité des actes spirituels afin qu'ils deviennent l'expression et la source de la vie intérieure, les deux choses en même temps. Par conséquent, dans la vie spirituelle, les Sœurs Servantes devront vraiment tenir compte de cette orientation de Mère Guillemin : "*Quand une habitude devient un geste de routine, il faut absolument trouver le moyen de la revivifier, de la revigorer*"⁵. Un autre moyen important pour l'animation de la vie spirituelle peut être la communication et le dialogue de la Sœur Servante avec chacune de ses Sœurs, surtout à l'occasion de la demande de rénovation. L'article 36 b et le Statut 21 donnent des orientations très précises et très intéressantes pour que ces communications produisent les fruits attendus.

* **Animer la mission.** Ce rôle se trouve dans le Statut 63 et l'article 82 a. Animer la mission est beaucoup plus que gérer une entreprise de services sociaux. Fréquemment la Sœur Servante a une charge très lourde parce qu'en plus d'être l'animatrice de la Communauté, elle est chargée de la direction de l'œuvre. De toute façon, la Sœur Servante n'oubliera jamais que sa mission principale est de motiver les Sœurs de sa Communauté pour qu'elles comprennent et vivent la mission selon l'esprit de la Compagnie et avec une vision vincentienne du pauvre et du service. Ainsi, on évitera le risque de tomber dans le professionnalisme. Pour l'animation de la mission, l'un des meilleurs moyens est la réflexion apostolique (cf. C. 36 a; St. 11 a). Un autre moyen, en lien direct avec la mission, est le Projet communautaire local, nous en parlerons plus longuement un peu plus loin (cf. C. 83; St. 67).

* **Animer la vie fraternelle** (cf. C. 35 a, 63). La Sœur Servante doit commencer par accepter la réalité sociologique et psychologique de sa communauté : les âges différents, les mentalités, les caractères... et ne jamais oublier aussi que la Communauté est une réalité qu'il faut regarder à travers les yeux de la foi.

Dans cette perspective, Dieu a appelé et réuni les Sœurs qui forment la Communauté. Nous, nous ne choisissons pas les personnes qui feront le chemin avec nous, c'est Dieu qui les choisit pour nous. Nous devons donc construire avec elles la Communauté pour la mission. L'animation de la vie fraternelle en commun, aujourd'hui plus que jamais, requiert une mystique pour la motiver et la soutenir.

Pour animer la vie fraternelle, la Sœur Servante devra employer les moyens indiqués par les Constitutions dans ce but. En voici quelques-uns : susciter et faciliter la coresponsabilité et la participation des Sœurs à la construction de la communauté; le dialogue qui permet de partager des expériences, de discerner les événements afin de prendre des décisions; le climat de confiance, de liberté et de joie; la correction fraternelle et la charité spirituelle; l'information... (cf. C. 32a - 36).

c) Aides de la Sœur Servante dans sa fonction de gouvernement.

Le principe de coresponsabilité mentionné au premier paragraphe de l'article 82 des Constitutions appelle les Sœurs à collaborer aux décisions de gouvernement. Nous savons que la Sœur Servante sera toujours la responsable des décisions communautaires. Cependant, les Sœurs de la Communauté sont aussi responsables avec elle, bien sûr à condition qu'elles aient

⁴ Coste XII p. 131 Conf. Du 21 février 1659.

⁵ Mère GUILLEMIN *Instructions aux Sœurs Servantes* 1966 p.196

pris part au discernement précédant la décision. Ce principe de la coresponsabilité requiert de la part de la Sœur Servante une mentalité en accord avec la sensibilité actuelle qui estime beaucoup la personne, la liberté, la participation, l'égalité et le dialogue. L'Assemblée générale a bien tenu compte de ces valeurs et on les retrouve dans les Constitutions. Ce principe de la coresponsabilité qui concerne toutes les Sœurs qui font partie de la Communauté, est à la base de différentes structures de gouvernement comme :

L'Assistante ou les Assistantes de la communauté. Il ne s'agit pas de l'Assistante de la Sœur Servante, mais de la communauté locale ("*Selon les besoins d'une Communauté locale*", dit le St. 66 a). C'est pour cela que c'est la Visitatrice qui la nomme. Dans les Constitutions actuelles, il n'y a pas d'indication de temps pour l'Assistante ou les Assistantes, comme dans les Constitutions de 1983 ("*elle est nommée pour trois ans...et peut être renommée pour trois autres années*"). Les Constitutions actuelles emploient l'expression ouverte, "*L'Assistante est nommée pour un temps déterminé par la Visitatrice avec son Conseil*" (cf. St. 66 a). Cette formule permet à la Visitatrice d'adapter la nomination de l'Assistante aux circonstances et aux besoins réels de chaque communauté. C'est sûrement l'expérience qui a inspiré ce changement. Remarquons que c'est à la Sœur Servante de faire la demande à la Visitatrice d'une Assistante pour la communauté. Mais, évidemment avant cette double demande (nécessité ou convenance d'avoir une Assistante, proposition de noms pour réaliser cet office) il faut une préparation, le statut 66(a) parle de la Sœur Servante "*qui aura consulté la communauté*".

L'Assistante de la Communauté locale est une preuve de l'importance de la Sœur Servante pour la Communauté. En réalité, la fonction de l'Assistante existe pour éviter une vacance de gouvernement dans la Communauté. Cet office est aussi la garantie que dans la Communauté, il y aura toujours une Fille de la Charité avec la mission d'animer, de diriger et d'unir le groupe de Sœurs réunies par le charisme de Saint Vincent (C. 82 a). Normalement, c'est le rôle de la Sœur Servante, mais si elle vient à manquer, ce sera le rôle de l'Assistante. Alors, comme son nom l'indique, sa fonction principale est de remplacer la Sœur Servante quand elle est absente de la communauté ou dans l'incapacité de remplir son office. En temps ordinaire, le rôle de l'Assistante "*est déterminé avec la Sœur Servante*" (St. 66 a). Il est évident que les deux personnes concernées ne sont autres que la Sœur Servante et l'Assistante.

* **L'Econome locale.** Il nous faut unir la figure de l'Econome locale avec la Sœur Servante car, en réalité, c'est une auxiliaire pour elle par rapport à sa mission de gouvernement. L'article 82 e des Constitutions exprime clairement que la Sœur Servante est responsable des biens temporels de la Communauté locale. Comme l'Econome locale est une auxiliaire de la Sœur Servante, c'est elle qui doit la nommer, après avoir consulté la Communauté. Pour la même raison, l'Econome réalisera sa mission "*sous la direction de la Sœur Servante*" (St. 66 b).

On remarquera la progression entre les Constitutions de 1983 et celles de 2004 par rapport à la convenance de l'office de l'Econome locale : l'expression "*dans certaines communautés*" est devenue "*Dans les Communautés locales, dans la mesure du possible*". Cette dernière orientation s'ajuste beaucoup mieux au Code de Droit Canonique qui conseille vivement d'entrer dans cette coresponsabilité effective et réelle ⁶. Comme l'Assemblée était consciente des difficultés qui se présentent pour nommer une Econome dans toutes les

⁶ Cf. Code de Droit Canonique N° 636

Communautés locales, alors elle a employé des expressions assez ouvertes : " *dans la mesure du possible*", " *pour un temps déterminé*" (St. 66 b).

* **Le Conseil domestique.** Celui-ci doit être considéré comme une structure appropriée qui nous assurera un gouvernement fraternel, parce qu'il garantit la coopération et la coresponsabilité auxquelles les Constitutions nous invitent avec tant d'insistance. Saint Vincent en parlait déjà et il voyait combien il était nécessaire de l'instaurer, même si cette idée, en réalité, ne se réalisa pas du temps des Fondateurs ni même après.⁷ Les Constitutions de 1983 parlaient du Conseil domestique comme d'une structure facultative : "*La Sœur Servante peut être assistée d'un Conseil domestique*" (St. 56 des Constitutions de 1983). Mais, ce qui était une option dans ces Constitutions, est devenu obligatoire à partir de l'additif 15 de l'Assemblée générale de 1985. La dernière Assemblée générale a pensé la même chose : "*La Sœur Servante... est aidée par un Conseil domestique constitué par l'ensemble de la communauté. Cependant, dans les maisons où cela paraît nécessaire, elle peut avoir un Conseil domestique plus restreint*" (C. 82 f). "*Dans le cas d'un Conseil domestique restreint, les membres sont nommés par la Sœur Servante, après consultation de la Communauté locale. La nomination est transmise à la Visitatrice*".(St. 66 c).

Cette prescription au sujet du Conseil domestique a pour objectif d'aider la Sœur Servante dans sa fonction de gouvernement. Le Code de Droit Canonique détermine clairement que tout Supérieur doit être aidé par son Conseil⁸ Nous ne pouvons absolument pas dire que le Conseil domestique n'est pas nécessaire parce que nous avons déjà les rencontres et les réunions communautaires mentionnées au Statut 63. Il s'agit de deux structures différentes et complémentaires en même temps. En effet, ce qui concerne le Conseil domestique ce sont les questions qui se réfèrent à la bonne marche de la Communauté et qui peuvent affecter la vie des Sœurs : l'économie, l'organisation, l'horaire, les activités spéciales etc... tout cela bien sûr, sans sortir des limites du gouvernement local. Les autres rencontres communautaires dont parle le Statut 63 concernent l'élaboration ou la révision du Projet communautaire local, la formation et la réflexion apostolique.

Comment organiser le Conseil domestique ? Il doit avoir sa propre structure. Concrètement, il doit avoir lieu périodiquement selon un calendrier établi et connu à l'avance (par exemple, chaque trimestre). La Sœur Servante doit faire une liste des points à traiter; il y aura un dialogue constructif sur chacun de ces points; une secrétaire devra prendre des notes sur ce qui aura été dit et sur les conclusions; il doit y avoir un registre avec les procès verbaux du Conseil pour pouvoir les consulter. La modératrice sera toujours la Sœur Servante ou, en son absence, l'Assistante. Pour terminer, n'oublions pas que le Conseil domestique n'est pas un organe de décision sinon de consultation.

Les Constitutions prévoient la possibilité d'un Conseil domestique restreint. Habituellement ce ne sera pas la règle mais plutôt une exception. Quand établir un Conseil domestique restreint? Quand le nombre des membres de la Communauté est vraiment important ou quand il y a de grandes difficultés pour la bonne marche de la communauté. A ce moment-là, la Sœur Servante doit prévoir des moyens pour bien informer la Communauté des affaires qui auront été traitées.

Tous ces niveaux de participation indiqués par les Constitutions sont des manières concrètes d'appliquer les principes de subsidiarité et de participation sur lesquels on insiste

⁷ Coste XIII p. 611 - 615; Conseil du 5 juillet 1646.

⁸ Cf. *Code de Droit Canonique* N° 627 & 1

tant dans les Constitutions. Il serait donc vraiment contradictoire de parler de ces principes et ensuite de ne pas vouloir employer les moyens, indiqués par les Constitutions, pour les appliquer. Qui veut la fin veut les moyens. Nous avons vu que tous les moyens de participation ne sont pas obligatoires. Hé bien, je pense que même si c'est le cas, il sera bon de les appliquer, parce que sans aucun doute, ce sera une bonne façon de mettre en pratique solidement la participation, la coresponsabilité et la subsidiarité.

3. LE PROJET COMMUNAUTAIRE LOCAL

Voilà un autre moyen excellent pour vivre, dans la communauté locale, le sens de la coresponsabilité, la coparticipation, l'appartenance et la subsidiarité. Nous pouvons considérer le Projet communautaire local, par rapport au Provincial, comme une application de celui-ci avec des circonstances, des nécessités et des inquiétudes particulières, celles d'une Communauté. Certains Statuts ont besoin aussi d'être précisés, comme par exemple les N° 1, 2, 3, 4, 6, 7... alors, le lieu approprié peut être le Projet communautaire local.

Ce que disent les Constitutions sur ce moyen qui dynamise la vie communautaire est suffisant si on en tient bien compte (cf. C. 35 a, 83; St. 67). Rappelons-nous quelques points déjà mentionnés à la place qui leur correspond. D'abord, le Projet doit être bien inculturé. Pour cela il doit se référer à la mission de l'Eglise locale et à la mission de la Province (cf. C. 83). Le Statut 67 nous donne la marche à suivre pour l'élaborer : le Projet "*est préparé dans la prière*", c'est-à-dire, le Projet communautaire est une occasion idéale pour le discernement communautaire, aussi pendant sa mise au point il faut prier. C'est dans ce climat que chaque Sœur prépare sa participation, en étant attentive à le faire en communion avec le Saint Esprit. "*élaboré ensemble*" : la méthode pour élaborer le Projet doit être suffisamment participative pour que toutes les Sœurs, d'une façon plus ou moins directe, puissent s'exprimer. Nous savons bien que toutes ne participeront pas avec la même intensité. C'est inévitable. Ce qu'il faut éviter à tout prix, c'est qu'une Sœur puisse se sentir exclue, parce que, dans ce cas, le Projet ne serait plus communautaire. Pour que toute la Communauté participe d'une manière satisfaisante, il est indispensable de chercher une bonne méthode de travail.

" *Le Projet... est proposé à la Visitatrice avec son Conseil pour approbation*". Cette approbation de la Visitatrice avec son Conseil veut dire que le Projet communautaire est conforme au Projet provincial et par conséquent aux Constitutions et aux Statuts.

Le second paragraphe du St. 67 nous indique ce que doit comprendre le Projet. Il doit toucher "*toutes les modalités concrètes de la vie communautaire*", c'est-à-dire, la vie spirituelle, la vie communautaire et la vie de service. Toutes les dimensions doivent être programmées et orientées selon toutes les circonstances dont nous venons de parler. Il va sans dire que le Projet doit être révisé périodiquement. Pour terminer, nous pouvons ajouter une réflexion qui est sortie à l'Assemblée générale de 1997 sur les Projets communautaires : ils doivent être "*créatifs, réalistes, exigeants et évaluables*"⁹. De cette façon, et seulement comme cela, le Projet communautaire local sera un instrument qui revitalise, en plus d'être une structure fraternelle de gouvernement.

⁹ ASSEMBLEE GENERALE 1997, *Un feu nouveau*, p.7

III QUELQUES QUESTIONS POUR FACILITER LA REFLEXION PERSONNELLE ET LES ECHANGES COMMUNAUTAIRES (ENTRE COMMUNAUTES, OU AU PLAN PROVINCIAL...)

- Comparez les Constitutions rénovées avec celles de 1983. Voyez les changements qui se sont introduits dans les articles qui correspondent à cette fiche.
- Les Constitutions disent beaucoup de choses au sujet des Sœurs Servantes, quelle est celle ou quelles sont celles qui vous semblent (la) les plus importantes?
- Par rapport au Conseil domestique :
 - Si dans votre communauté il n'est pas encore en vigueur : quels sont les avantages et les inconvénients que vous y voyez? Quelles sont vos craintes?
 - S'il existe déjà dans votre communauté, est-ce qu'il marche bien ? quelle est son utilité?
- Dans votre communauté, est-ce que vous croyez qu'une Economie locale serait utile?
- En regardant l'article 83 des Constitutions et le Statut 67, quelles sont vos convictions à propos du Projet communautaire local, vos craintes?

IV LECTURES COMPLEMENTAIRES POUR APPROFONDIR LE CONTENU DE CETTE 10^e FICHE

- *Directives de la Sœur Servante*
- M. Lloret, *La Sœur Servante, pourquoi? comment?* "Echos de la Compagnie" mars 1989 p. 89-97
- F. Quintano, *L'Assemblée et le Projet communautaire*, "Echos de la Compagnie" (1996) p. 48 - 55

P. Javier Álvarez, *Directeur général*
P. Fernando Quintano, *CM*

Père Alvarez

PISTE POUR LA REPRISE MENSUELLE

*" Vous, vous avez tenu bon avec moi dans mes épreuves
(Luc 22,28)*

La culture dans laquelle nous sommes plongés, est très marquée par les deux lois propres de la technologie : la rapidité et l'efficacité. En toute activité humaine, le circuit dynamique marche ainsi : telle cause, tel effet; telle action, telle réaction; tels efforts, tels résultats. Les résultats sont récompensés et stimulent l'effort. Les jeunes comprennent difficilement que leur travail ne donne pas de fruits à l'instant, mais à moyen ou à long terme. Nous, les adultes, nous ne sommes pas non plus très patients aujourd'hui.

Cependant, de nos jours la patience est vraiment indispensable. Il est vrai que notre époque demande la justice, la paix, l'utopie. Mais, elle a aussi besoin d'une bonne dose de résistance, de contemplation et d'amour. Pour atteindre cette première qualité, nous avons besoins de nous exercer à la seconde, parce que la patience sert d'eau et d'engrais pour les valeurs humaines, évangéliques et vincentiennes afin qu'elles puissent grandir en nous et dans notre contexte. Bien sûr, la patience toute seule n'est pas la garantie d'un avenir meilleur, mais au moins elle ouvre cette possibilité, elle pousse à continuer la recherche et elle active des valeurs comme la persévérance, la fidélité, le discernement, la confiance, la contemplation et l'amour.

■ NOUS AVONS BESOIN DE PATIENCE

Nous en avons besoin pour comprendre et accepter le fait qu'avec de grands efforts il y aura de petits résultats ou, au moins, pour accepter l'éventuelle disproportion entre l'effort et le résultat. Cela arrive assez souvent, comme les pêcheurs qui avaient jeté leurs filets et veillé toute la nuit. A l'aube, ils virent que les filets étaient complètement vides (cf. Luc 5,5).

Les uns disent que la patience est l'art d'attendre, d'autres répondent que c'est l'art de savoir. Nous, nous pouvons combiner les deux concepts : c'est l'art de savoir attendre. La patience engendre la persévérance. Dans la vie, en général, il n'y a pas de saut : ni dans la biologie, ni dans la psychologie, ni dans la vie spirituelle, ni dans les résultats de nos services. Si le grain de blé a été semé cet après-midi, nous n'avons pas l'idée d'aller voir le lendemain matin s'il a levé. Il a besoin de dormir pendant des jours et des jours. Après plusieurs semaines, une toute petite miniature de plante pointe timidement. Après, pendant des mois, cette plante grandit pour se transformer en une belle tige. La patience signifie qu'il n'y a pas de saut mais de petits pas.

■ LES DEUX DIMENSIONS DE LA PATIENCE

Comme toile de fond de ces deux dimensions, nous avons le témoignage de l'Écriture Sainte sur cet attribut de Dieu : le Seigneur reconstruit les ruines (cf. Am. 9,11), il guérit les infidélités (cf. Os. 14,5), il refait les poteries abîmées (cf. Jr. 18), il réunit les dispersés (cf. Is. 43,5), revitalise les os desséchés (cf. Ez. 37), prolonge les délais et remet les dettes (cf. Mt. 13, 24-30; 18, 23-35). *"Mais vous, ô notre Dieu, vous êtes bon, fidèle et patient, et vous gouvernez tout avec miséricorde"* (Sg. 15, 1). Dans la parabole que Luc nous présente, le

vigneron plaïda pour le figuier qui était stérile depuis longtemps : "*laisse-le encore cette année, le temps que je bêche autour pour y mettre du fumier*" (Lc. 13, 8).

La première dimension de la patience est de l'être avec soi-même. Nous révisons notre vie et facilement nous tirons la conclusion que nous en sommes toujours au même point. On pensait avoir progressé mais ce n'est pas le cas, que faire? Rappelons-nous que Dieu est spécialiste pour prolonger les délais. Edith Stein aimait dire : "*Soyez patient car Dieu l'est*". La patience est un outil indispensable dans le processus de la construction personnelle, un ange de lumière qui indique la prochaine étape dans ce long cheminement vers nous-mêmes. "*...le temps que je bêche autour pour y mettre du fumier*". La patience active nous pousse à rejeter le découragement, à recommencer, à nous aimer.

La patience s'applique aussi dans la vie de communauté. Les rythmes des personnes ne sont pas les mêmes, les caractères sont différents, les situations communautaires peuvent être quelquefois très complexes, les solutions ne viennent pas tout de suite parce que la conjonction des volontés ne se fait jamais automatiquement. En fin de compte, la vie communautaire demande de la patience, et c'est de cette vertu, dont nous parlons si souvent dans la vie courante, que viennent les vertus si recommandées par Saint Vincent pour la vie communautaire : le respect, la tolérance et le pardon.

■ LA PATIENCE AU SERVICE DU PAUVRE

Cette vertu de la patience doit régner là aussi. Saint Vincent, quand il parle des pauvres, nous fait comprendre combien elle est nécessaire : "*Ils sont tes maîtres, des maîtres terriblement susceptibles et exigeants...*". Aujourd'hui, le service, n'importe quel service, n'importe quelle œuvre, est marqué par le rythme des personnes (quelquefois désespérément lent); parfois ce sont des personnes ou des institutions qui réalisent ce service avec des motivations différentes des nôtres... Est-ce que le service peut être bon avec de l'impatience, de l'agressivité, avec des manières brusques? En demandant de trop, peut-on arriver à quelque chose? Que veut dire la recommandation dans l'Évangile "*il n'éteindra pas la mèche qui faiblit*"? Il est évident que la patience ne veut pas dire l'attente, alors que quelque chose nuit au pauvre. Les Filles de la Charité sont là pour servir, améliorer ou dénoncer certaines situations. La patience nous dit que, quelquefois, ces chemins-là sont longs. Peut-être que Joaquin Garcia Roca nous donne une explication dans ce principe qu'il énonce : "*patients dans les processus, impatients pour le but*". Dans la même ligne, Vaclav Havel nous fait part de son expérience et de sa réflexion : "*Bien souvent j'ai voulu accélérer le cours de l'histoire de la même façon qu'un enfant essaye de faire pousser une plante plus rapidement : en l'étirant. Je crois que l'art d'attendre doit s'apprendre, de même que l'art de la création. Il faut planter les graines avec patience, arroser la terre et donner aux plantes le temps dont elles ont besoin pour pousser. Nous ne pouvons pas être plus intelligents que les plantes. Mais on peut aussi arroser l'histoire, tous les jours et avec patience, non seulement avec humilité mais aussi avec amour*".

Mais la patience va encore plus loin. Celui qui est patient sait regarder la réalité et les situations des pauvres de la même façon que Dieu regarde tout. De la même façon que Jésus regarde notre condition humaine, comme tant et tant de contemplatifs regardent les blessures du monde, en essayant d'agir avec audace. Si nous regardons le dictionnaire au mot patient, il dit que les patients sont ceux qui sont capables de faire des choses pénibles et minutieuses. Il faudrait ajouter que ce sont aussi ceux qui ont le courage d'imaginer ce que la réalité peut devenir, car en quelque sorte ils l'ont déjà contemplée. Job représente vraiment le patient par excellence, et cela n'a rien à voir avec celui qui accepte les offenses et les maux, dont il est

accablé, en résigné. Au contraire, sa patience ressemble à la ténacité, à la résistance, à la persévérance dans la souffrance et la recherche de la vérité.

POUR L'Oraison PERSONNELLE ET L' ECHANGE

- Lecture méditative de Job chapitre 1 et 2 jusqu'au verset 10 et/ou Mt. 18,12- 35
- Qu'est-ce que la patience pour moi ?
- Quelles sont les parties de ma vie qui auraient besoin d'une plus grande patience ?

Père Javier ALVAREZ, cm
Directeur général

Rencontre des Visitatrices

Paris, 8 – 28 mai 2006

Le 8 mai 2006 se sont réunies à la salle de conférence de la Maison-Mère, 140 rue du Bac, à Paris, 77 Visitatrices et une Responsable Régionale, invitées par Sœur Evelyne Franc, Supérieure générale, pour une Rencontre internationale en vue de préparer l'Assemblée générale de 2009.

Après la retraite spirituelle du 8 au 16 mai 2006, prêchée par le Père Javier Alvarez, Directeur général, Mère Evelyne présente les objectifs de la Rencontre et Sœur Margaret Barrett, Assistante générale, en expose le déroulement.

Durant la rencontre, les Visitatrices ont travaillé les thèmes suivants :

1 - **La Compagnie aujourd'hui.** Ce thème a décrit les essais de réponse de la Compagnie : au drame du sida, aux récentes catastrophes naturelles, à la violence qui affecte la vie quotidienne de tant de nos contemporains, à la pauvreté qu'elle tente de contrecarrer avec des projets pouvant déboucher sur de vrais changements de conditions de vie, enfin un vécu plus intense de la solidarité entre Provinces.

2 – **La spiritualité de la Fille de la Charité, servante, témoin et prophète.** Cette réflexion a apporté une nourriture substantielle et a relevé des défis pour une plus grande cohérence de nos vies.

3 – **La mission de la Visitatrice.** Les partages, en groupe et en séance plénière, sur ont permis d'explorer 4 domaines particuliers : le rôle d'animatrice spirituelle, la dynamique de la charité créative, le contexte juridique du gouvernement, la formation. On peut aussi citer la plongée dans le monde des Archives, autre signe de notre appartenance.

4 – **Un regard vers l'avenir.** Deux journées de travail ont permis de préparer l'Assemblée générale 2009 et de souligner les défis à relever pour l'avenir.

La Rencontre s'est terminée par un partage sur les nouvelles implantations, le service des migrants, les possibilités du site web, la capacité à unir nos voix, nos ressources spirituelles, humaines et matérielles en faveur des pauvres,... autant de signes témoignant que la passion pour Jésus-Christ et les Pauvres est bien vivante.

Les Echos présentent dans ce numéro :

- Une synthèse de la conférence « Projet Dream » du Père Robert P. Maloney, cm
- Une synthèse de la conférence « IPS » (Service International de Projets), de Sœur Felicia Mazzola, FdIC, directrice d'IPS.

Rencontre des Visitatrices

Le Projet Dream

Notes prises personnellement pendant la Conférence du Père R. Maloney, cm

DREAM est le sigle anglais d'un programme de lutte contre le sida et la malnutrition dans le monde : « *Drug Resource Enhancement against AIDS and Malnutrition* » ce qui signifie : « Amélioration des ressources en médicaments pour lutter contre le sida et la malnutrition ».

1^{ère} PHOTO

Lorsque Ana Maria est arrivée pour la première fois pour participer au projet DREAM, elle était squelettique et ne pesait que 32 Kg. Dès qu'elle a découvert qu'elle était séropositive, son mari l'a quittée et ses voisins l'ont rejetée. Alors qu'elle luttait pour s'occuper de ses six enfants, elle a pris conscience qu'elle était en train de mourir. Aujourd'hui, elle et ses enfants vont bien. En fait, Ana Maria a un discours de battante et elle est pleine d'enthousiasme lorsqu'elle s'engage dans la lutte contre le sida, elle est d'autant plus motivée qu'elle sait pertinemment qu'elle serait morte si elle n'avait pas reçu ce traitement.

La sinistre réalité du sida dans le monde

Aujourd'hui, avec un diagnostic précoce, des soins appropriés et un traitement médical bien suivi, une personne séropositive peut mener une vie relativement normale ; aux Etats-Unis et en Europe de l'Ouest, c'est le cas de la plupart des patients. Mais dans les pays les plus pauvres, la plupart des malades meurent, parce que très peu reçoivent un traitement de bonne qualité. Dans le monde entier, le Sida a tué 3 millions de personnes en 2005, et le nombre total des personnes qui vivent avec le virus a atteint son niveau le plus élevé dans l'histoire, il est estimé à 40 millions de personnes. En 2005, 5 millions de nouveaux cas sont apparus ; environ 700.000 d'entre eux sont des enfants âgés de moins de 15 ans. Alors que le nombre des décès dus au sida aux Etats-Unis et en Europe de l'Ouest a diminué de façon spectaculaire en raison du traitement médical, dans le monde, il reste la première cause de mortalité pour les personnes âgées de 15 à 50 ans.

L'Afrique subsaharienne est la plus durement touchée. 26 millions de personnes sont séropositifs ou ont le Sida, presque un million de plus qu'en 2003. En fait, les deux tiers des personnes, atteintes par le virus, vivent en Afrique Subsaharienne et 77% des femmes sont porteuses du virus. L'Organisation Mondiale de la Santé estime que 95% des personnes ne savent pas qu'elles portent le virus. L'Afrique du Sud est dans le monde le pays qui compte le plus grand nombre de personnes séropositives ou atteintes du sida avec 5 millions de victimes.

L'un des impacts démographiques du sida, c'est l'effet qu'il a sur l'espérance de vie. D'ici 2010, l'espérance de vie dans plusieurs pays, les plus touchés, pourrait descendre en dessous de 40 ans.

Création de Dream

Depuis 2002, le Projet Dream applique en Afrique, avec un succès extraordinaire, les traitements actuels des pays développés.

La Communauté de Sant'Egidio, dont de nombreux membres sont des professionnels des soins médicaux, a créé Dream en lançant un projet pilote au Mozambique en mars 2002. Fondée en 1968 à Rome, reconnue canoniquement par l'Église Catholique, cette Communauté de laïcs a un engagement particulier avec le Mozambique. La relation avec ce pays a commencé au début des années 1980 quand la Communauté de Sant'Egidio a envoyé de l'aide humanitaire au Mozambique durant la longue guerre civile qui a dévasté ce pays ; elle a atteint son point culminant lorsque la Communauté a servi de médiateur en vue de l'accord de paix signé à Rome, le 4 octobre 1992, après 27 mois de négociations. C'est alors qu'a surgi le projet Dream.

Dream apporte un traitement aux enfants et aux adultes séropositifs ; son objectif est surtout d'éviter la transmission du virus de la femme enceinte à son nouveau-né et de préserver, aussi longtemps que possible, la santé de la mère. La méthode utilisée est une thérapie anti-rétrovirale très active, parfois appelée « trithérapie » en raison de l'administration de 3 médicaments associés. Le pourcentage de succès est de 96% pour les enfants nés de mères infectées. Les résultats en cours sont soigneusement contrôlés chaque jour par un ordinateur en duplex entre le Mozambique et Rome afin que, en plus du traitement, Dream puisse continuer ses recherches pour l'amélioration des soins.

Puisque la précision du diagnostic est primordiale, un laboratoire de biologie est donc indispensable pour analyser la situation des patients, contrôler leur thérapie, neutraliser les éventuels effets toxiques.

Dream s'efforce de maintenir un taux élevé d'adhésion des participants. Il utilise des moyens : les visites à domicile, un hôpital de jour, un centre de soins mère/enfant, un programme de soins de jour pour garantir la prise régulière des médicaments.

La faim et la malnutrition affaiblissant les défenses immunitaires, Dream contrôle aussi l'état nutritionnel des patients, consacre du temps à l'éducation à la santé, sensibilise à une alimentation équilibrée. Avec l'aide du Programme mondial alimentaire et d'autres ONG, il distribue de la nourriture aux familles.

Dream travaille en partenariat avec les pays d'accueil, même si son financement ne passe pas par les gouvernements locaux. Il engage du personnel autochtone, le forme pour qu'il puisse continuer d'assurer la direction du programme. Dans chaque pays, un accord est signé avec le ministre de la Santé pour s'assurer de la coopération du gouvernement à ce projet.

Les partenaires

Le 9 Juin 2005, la Communauté de Sant'Egidio et les Filles de la Charité ont conclu un accord de collaboration. Les avantages, de cette coopération sont considérables. La Communauté Sant'Egidio fournit le protocole du projet Dream pour le traitement du sida, la formation et l'évaluation de l'utilisation de ce protocole. Les Filles de la Charité fournissent le personnel, leur expérience dans le domaine médical, leurs relations avec la population locale autochtone, l'assurance que les ressources financières du programme atteindront directement

les plus pauvres des pauvres. La participation des deux Communautés offre la garantie de coût minimum pour une qualité maximum, le traitement étant totalement gratuit.

Mère Evelynne Franc a nommé deux Soeurs pour la représenter dans les rencontres de réflexion, d'évaluation. Depuis plusieurs années, au Mozambique, les Filles de la Charité collaborent avec la Communauté Sant'Egidio. Le 1^{er} mai 2006, Dream a commencé au Nigeria. Dans un proche avenir, nous pensons ouvrir d'autres centres en Afrique, dont Mbandaka, au Congo. Nous rêvons aussi de créer ce Projet en Asie. Le Père Maloney, cm, coordonne la collaboration entre la Communauté Sant'Egidio, les Filles de la Charité et, parfois, d'autres groupes. Ainsi, les Sœurs de la Miséricorde de saint Vincent de Paul d'Untermarchtal sont en voie de collaborer avec nous en Tanzanie.

Ces derniers mois, les Filles de la Charité et la Communauté de Sant'Egidio ont également commencé un partenariat avec Catholic Relief Services qui, grâce au financement du gouvernement des Etats-Unis, fournit une thérapie anti-rétrovirale pour neuf pays.

Formation

La Communauté Sant'Egidio a déjà offert des cours de formation pour environ 1000 personnes, venant de 20 pays différents : docteurs, infirmières, personnel de laboratoire, assistantes sociales, techniciens informatiques, visiteurs à domicile... Les formateurs présentent les dernières découvertes sur le sida, les objectifs du Projet Dream, etc.

Les retombées du sida

Les effets les plus tragiques du sida sont non seulement le nombre important de femmes séropositives, mais aussi d'orphelins obligés d'arrêter l'école pour s'occuper des leurs frères et sœurs plus jeunes et, par voie de conséquence, la perte des ressources humaines compétentes pour la génération à venir.

Le financement du Projet Dream

Le financement des frais de mise en place et de fonctionnement du Projet Dream constitue un très grand défi. Même si la Communauté Sant'Egidio, les Filles de la Charité, les nombreux bénévoles du Catholic Relief Services travaillent bénévolement, les frais de mise en route s'élèvent à environ un million de dollars : former le personnel, construire un laboratoire, acheter l'équipement, les médicaments, obtenir du matériel informatique... Dès la mise en place du programme, les frais de fonctionnement diminuent, mais le travail de laboratoire, la formation du personnel, la nourriture, l'achat de médicaments restent des dépenses indispensables. Heureusement, Dream obtient des médicaments à un prix moins élevé. Le traitement d'un patient coûte 300 dollars, une somme proche du revenu annuel de nombreux Africains.

Ayant son siège à Daly City, en Californie, l'Institut Seton, fondé en 1985, a des liens étroits avec les Filles de la Charité et les aide dans la collecte de fonds. Il recherche un soutien financier pour Dream auprès de sources publiques et privées. Le Service International de Projets (IPS) des Filles de la Charité rédige aussi de nombreuses demandes de fonds. Dream a déjà reçu des aides financières de la Banque Mondiale et de deux banques italiennes. Puisque la thérapie des patients séropositifs dure toute la vie, la recherche de fonds, publics et privés, est permanente. La plupart des gouvernements européens donnent leur argent au Fonds

Mondial qui assure le financement international de Santé. Mais le Fonds Mondial dirige directement ses ressources vers les gouvernements les plus nécessiteux. Il en résulte que les ONG et les associations religieuses, comme les nôtres, doivent demander aux gouvernements africains eux-mêmes pour recevoir une aide financière. Malheureusement, il y a beaucoup de corruption. D'autres formes d'aide gouvernementale, telles que les fonds collectés par le Catholic Relief Service, ne sont disponibles que dans quelques pays, souvent choisis pour des raisons politiques. Il nous faut, sans cesse, faire appel à des fonds en provenance de fondations et de groupes privés.

Conclusion

Joãozinho est devenu le symbole de Dream. Millième enfant, né d'une mère séropositive recevant un traitement, il a désormais la chance de mener une vie saine. De plus, sa mère est vivante et en bonne santé. Son traitement médical est en voie d'être réduit car son système immunitaire est redevenu presque normal. Le succès du Centre Dream de Matola, au Mozambique, est maintenant reconnu. Les maris y viennent, eux aussi, faire des examens médicaux. C'est pourquoi il est fort probable que Joãozinho ne perdra ni sa mère ni son père et évitera de rejoindre les rangs des millions d'orphelins en Afrique subsaharienne.

Père Robert MALONEY, cm
Sœur Catherine MULLIGAN,
Fille de la Charité

Rencontre des Visitatrices

IPS (Service international de Projets)

Notes prises personnellement pendant la conférence de Sœur Mazzola, FdIC

Le feu de l'amour de Jésus-Christ crucifié, qui animait nos premières Sœurs, est toujours aussi brûlant aujourd'hui, il enflamme le cœur des Filles de la Charité, les presse de courir au service de toutes les misères.

IPS (Service international de Projets) est né en 2004. Après une brève présentation de son développement et de son objectif, je vous expliquerai son mode de fonctionnement, le cheminement réalisé jusqu'à aujourd'hui, les types de projets financés l'année dernière, la manière de faire les demandes et, enfin, ce qui peut concerner chaque Province.

I - Origine et objectif

Depuis 4 ans environ, la Commission internationale des Finances étudie les projets provenant des Provinces où chacune présente ses besoins financiers. Le montant maximum autorisé pour chaque Province est de 25.000 dollars, somme correspondant au montant disponible pour les projets. Mais, chaque année, le nombre de projets augmente. Sœur Évelyne Franc, Économe générale à cette époque, évoque, avec la Commission, l'idée de créer un Service de Filles de la Charité qui aurait pour souci de chercher des fonds hors de la Compagnie afin de répondre aux besoins grandissants des Provinces. En mai 2004, Sœur Evelyne, devenue Supérieure générale, prend la décision avec son Conseil de créer le « Service international de Projets » (IPS) et me nomme directrice de ce Service.

IPS a pour objectif de :

- Trouver des ressources extérieures pour soutenir les œuvres des Provinces des pays défavorisés
- Accepter tous les dons, quels que soient leurs montants.

Il s'agit, donc, de continuer la tradition vincentienne qui est de faire connaître les besoins des pauvres à des personnes plus riches, susceptibles de les aider. Cela se fait à partir de demandes écrites de financement envoyées aux Fondations ou de lettres adressées à différentes sociétés ou personnes, disposées à faire des dons, soit pour un projet particulier, soit pour un projet au service des plus pauvres. IPS accepte non seulement les dons financiers, mais aussi les dons en médicaments, en équipement et, même, en personnel. Ainsi quelques bénévoles ont été envoyés pour travailler sur le terrain.

II – Fonctionnement d'IPS

Avant la mise en œuvre d'IPS, des critères de fonctionnement ont été précisés. Approuvés par Sœur Evelyne avec son Conseil, les Provinces sont tenues de les respecter. On

les trouve dans la description du Programme avec le formulaire de demandes. En voici quelques-uns.

1 - IPS ne demande pas de fonds aux Provinces puisque le surplus des Provinces est envoyé à la Curie généralice soit pour les besoins de la Curie soit pour l'aide interprovinciale. (En accord avec la C.90 et le St.72). Toutefois, il peut arriver exceptionnellement qu'une année, une Province dispose d'un excédent important et en destine une partie à IPS.

2 - IPS aide les Provinces des pays défavorisés, celles qui ne peuvent subvenir financièrement à leurs propres besoins et à ceux de leurs œuvres. Il s'agit des Provinces qui, d'ordinaire, reçoivent une aide de la Curie généralice. Même s'il y a des pauvres dans tous les pays, les pays plus développés ont davantage de possibilités de trouver des aides financières. (Bien entendu, ces critères actuels sont susceptibles de changer dans l'avenir selon le développement de IPS).

3 - IPS est un service facultatif : les Provinces peuvent l'utiliser ou non, et restent libres de chercher des fonds par leurs propres moyens. IPS fait le lien entre les Provinces et les Fondations. Dans certaines situations, IPS peut aussi être un lien entre les Provinces qui recherchent des fonds en provenance de Fondations, indépendamment d'IPS. Ainsi, les Provinces de Slovaquie, d'Amérique Centrale et du Proche-Orient ont envoyé des projets directement à des Fondations américaines et en ont obtenu des fonds. Toutefois, aux Etats-Unis, la plupart des Fondations refusent d'envoyer de l'argent directement à un autre pays ; alors, IPS sert de lien : recevant l'argent des Fondations, IPS le transmet à Soeur Rita Ferri, Économe générale, qui, à son tour, le renvoie à la Province concernée.

4 - Lorsque le coût d'un projet excède la limite des dépenses autorisées pour une Province, la Province concernée doit obtenir l'autorisation de la Supérieure générale avec son Conseil avant de soumettre la demande de projet à IPS. C'est une nouvelle directive entrée en vigueur en octobre 2005. (En accord avec la C.91c).

5 - Lorsque des Sœurs à titre individuel, des Communautés locales ou des œuvres mettent au point des demandes de projets qu'elles présentent au Conseil provincial, les demandes approuvées par la Visitatrice avec son Conseil, sont dûment complétées et la Visitatrice les envoie à IPS.

6 - IPS n'est pas en mesure de chercher de l'argent pour des secours d'urgence, comme pour la catastrophe du tsunami ; en effet, un temps suffisant est nécessaire pour demander et trouver les fonds. Parfois, cela suppose une année.

7 - Il faut qu'IPS ait une réelle probabilité d'obtenir les fonds pour un projet. Le type du projet et son coût total sont deux facteurs très influents sur la probabilité.

8 - Les projets d'IPS s'adressent aux besoins de la Province des Filles de la Charité et/ou à des personnes qu'elles servent. IPS ne financera pas une rencontre parrainée par un diocèse, ni la construction d'une église paroissiale ou de bâtiments qui n'appartiennent pas aux Filles de la Charité.

9 - Les directives d'IPS demandaient que les projets soient écrits, de préférence, en anglais. Maintenant, quelques Sœurs sont disponibles pour traduire le français, l'espagnol et le portugais en anglais, donc il est possible de soumettre les projets dans ces trois langues.

10 - La dernière étape du processus concerne la comptabilité avec ses trois niveaux :

a) La comptabilité de la Province vis-à-vis d'IPS

Lorsque le projet est terminé, la Province envoie un « *rapport d'évaluation du financement* » à IPS, décrivant la manière dont l'argent a été utilisé, la façon dont les personnes ont été aidées, etc.

b) La comptabilité d'IPS vis-à-vis de la Fondation ou de la personne qui finance.

Grâce aux renseignements du « *rapport d'évaluation du financement* » provenant de la Province, IPS envoie un compte-rendu écrit des résultats du projet à la Fondation ou à la personne qui a financé.

c) La mise à jour, deux fois par an, de la situation d'IPS avec la Supérieure

générale et l'Économe générale des Filles de la Charité comportant un rapport sur :

- tous les projets émanant des Provinces,
- les projets financés,
- les projets en cours de financement
- les montants accordés,
- autres aspects d'IPS

Il y a peu de temps, j'ai rencontré la Directrice du Fond Conrad N. Hilton. Elle m'a demandé si les Filles de la Charité avaient bénéficié d'une formation particulière pour gérer les projets, car elle a constaté la bonne gestion de leurs projets.

III – Situation actuelle

Créé en mai 2004, IPS a accepté son premier projet en septembre 2004.

De septembre 2004 à la fin avril 2006, 130 projets ont été reçus en provenance de 35 Provinces. 75 projets ont été financés avec succès pour un montant total de 1.478.832,94 dollars grâce à la contribution des Fondations, des dons privés ou personnels avec destination particulière ou non. Plusieurs des projets non financés ont été envoyés à des Fondations et nous attendons une réponse. Nous continuons de chercher un financement pour les autres projets.

Les ressources accordées peuvent être regroupées en trois catégories : 58% proviennent des Fondations, 18% de donateurs individuels, 24% de l'aide interprovinciale. Car, il y a un an, une partie de l'aide interprovinciale a été mise à la disposition d'IPS par le Conseil général pour soutenir de petits projets dans le but d'encourager une Fondation à s'engager dans un co-financement.

Jusqu'en février 2006, le bureau d'IPS était situé à la Maison provinciale d'Evansville et j'étais aidée par le personnel laïc du Secrétariat provincial. Maintenant, Sœur Francine Brown et une secrétaire laïque travaillent avec moi à temps complet. Notre bureau a été transféré dans la région de Detroit, dans le Michigan. Comme il est question qu'IPS recherche également des fonds pour le Projet Dream, nous envisageons d'embaucher une personne responsable de rédiger les demandes de subventions pour ces projets.

IV – Les projets financés

Les projets financés sont, le plus souvent, ceux qui touchent le cœur des membres des Fondations et des donateurs. On peut les regrouper en deux catégories : répondre aux besoins les plus nécessaires et permettre aux personnes d'être autonomes.

1 – Projets pour subvenir aux besoins de base

- Nourriture pour des enfants qui souffrent de malnutrition, surtout en Afrique et en Amérique latine.

- Vêtements pour les enfants qui vont à l'école.

- Matériel (matelas, draps, serviettes, tissus...)

- Ambulance pour conduire les malades jusqu'au dispensaire

- Logement pour des familles d'un village n'ayant ni eau potable, ni évacuation des eaux usées (. IPS a déjà permis la construction de 10 logements, dix autres sont en attente ainsi que l'installation d'un puits).

2 – Projets pour améliorer les conditions de vie des personnes

- Projets pour la promotion des femmes afin de leur permettre de gagner leur vie et subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs enfants.

- Projets concernant l'éducation des enfants

- Don de petits outils pour cultiver la terre, faire de la menuiserie, de la maçonnerie...

- Dons de volailles, de moutons, de vaches, de nourriture pour les animaux et de grillage. (Ces personnes bénéficiaires des premiers dons partagent souvent avec leurs voisins, les premiers poussins, agneaux ou porcelets qui viennent de naître).

Les Fondations répondent davantage lorsqu'un autre soutien financier est cité, aussi minime soit-il (Communauté locale, Province ou autres Fondations).

Les projets, concernant une construction ou des travaux de rénovation d'un bâtiment, sont plus difficiles à financer. Pour obtenir des subventions pour ce type de projet, il nous faudra trouver de nouveaux créneaux et nous adresser à plusieurs Fondations pour le financement. (Lorsqu'il s'agit de la construction d'un bâtiment de Communauté, il est bon de pouvoir dire que la Province et la Compagnie participent financièrement à ce projet).

V – Pour faire une demande de projet à IPS ?

Pour faire une demande de projet, il faut :

1 - *Répondre aux questions du formulaire :*

- situation du pays et de la région où le projet est situé ;

- statistiques concernant les personnes qui bénéficieront du projet,

- historique de la présence des Filles de la Charité,

- budget prévisionnel.

(Les informations complètes, détaillées et précises sont une aide précieuse pour faciliter le processus de demande).

2 - *Joindre de bonnes photos* illustrant les besoins. (Si possible avec la présence des Filles de la Charité).

3 - *Envoyer par email* le formulaire de demande et les photos en pièces jointes. (Si ce n'est pas possible, le faire courrier postal).

Il est nécessaire de maintenir le contact par courrier électronique entre la Province et IPS et d'accuser réception des emails et des pièces jointes.

Chaque Fondation a ses propres directives et formulaires de demande qui requièrent des informations différentes.

Le déroulement habituel de la démarche d'IPS auprès des Fondations est le suivant :

- Présenter le projet à la Fondation et demander une prise en charge.
- Après réponse affirmative et réception du formulaire de la Fondation, compléter le document et le lui retourner.
- Attendre la décision du Conseil d'Administration de la fondation qui se sera réuni pour étudier le dossier
- Si la réponse de la Fondation est positive, attendre l'acheminement de l'argent à IPS

Parfois, pour répondre aux exigences des Fondations, il faut des renseignements supplémentaires. Le processus est donc long et requiert beaucoup de patience. (Une Fondation ne donne jamais d'argent pour des projets terminés, c'est-à-dire qu'elle ne rembourse jamais de l'argent, déjà dépensé, pour un projet).

VI – Pour aider IPS ?

Chacune de nous avons reçu le même appel à être Fille de la Charité, servantes des pauvres. Toutes ensemble, nous formons la Compagnie, quelle que soit la mission qui nous a été confiée. IPS est au service de toutes les Filles de la Charité, qu'elles vivent dans des pays dont les ressources financières sont limitées ou dans des pays dont les ressources sont plus importantes. Saint Vincent ne disait-il pas à ses filles : « *Nous devons aider les pauvres de toutes les manières et le faire à la fois par nous-mêmes et en encourageant d'autres à venir vous aider – faire ainsi, c'est prêcher l'Évangile en parole et en actes* » ?

IPS a besoin de chacune de nous pour atteindre le plus grand nombre de Fondations. Peut-être connaissez-vous une Fondation ou quelqu'un qui y travaille ? Dans ce cas, n'hésitez pas à nous le signaler ou à établir vous-même le premier contact. Parfois, des Fondations recherchent des projets à soutenir. Récemment, une Fondation m'a contactée en me demandant de lui indiquer le lieu et la manière d'aider les Filles de la Charité au Brésil ou dans le monde entier. IPS a besoin de votre aide pour atteindre des sociétés et des personnes susceptibles de faire des dons. N'hésitez donc pas à diffuser l'information au sujet d'IPS, distribuer des brochures, diriger des donateurs potentiels vers IPS ou son site internet. L'objectif d'IPS est d'obtenir des financements extérieurs comme le faisait saint Vincent auprès des personnes aisées.

Toutes les contributions, même petites, sont utiles. IPS a reçu de l'argent d'une classe de Cours Préparatoire qui a collecté 135 dollars pour acheter des briques pour une école au Mozambique. Une chorale d'adolescents de Chicago a donné un concert au bénéfice d'IPS et

a envoyé 1.000 dollars. Une autre école a collecté 1.500 dollars pour contribuer à un projet. Ces petites sommes ajoutées à d'autres peuvent sauver une vie. Ces petites actions sont aussi des moyens d'éveiller les consciences aux besoins des autres et de diffuser notre charisme.

En conclusion, IPS, né au début de l'année 2004, s'est déjà bien développé et, comme le disait saint Vincent, nous pouvons espérer qu'il n'est pas encore ce qu'il sera quand Dieu l'aura mis au point comme Il le veut.

N.B.

Il existe un site Internet d'IPS : www.daughtersips.org. Réalisé en anglais, il sera bientôt traduit en français et en espagnol. Vous y trouverez des informations générales, des projets financés et d'autres qui attendent un financement, le nouveau formulaire de demande de projet à IPS, la description d'un projet et le rapport d'évaluation du financement.

Soeur Felicia MAZZOLA,
Fille de la Charité,
Directrice d'IPS

Défis actuels

Introduction

Si la venue et la présence des migrants constituent un sujet sensible dans une bonne partie de l'opinion publique, ce nouveau chapitre intitulé « **Les migrants, un don pour l'Eglise et pour la société** » veut mettre l'accent explicitement non pas sur une thématique, *la migration*, mais sur des personnes, *les migrants*. Si un des défis à relever est de savoir comment accueillir les gens qui entrent, les accompagner et prendre soin d'eux, un autre est de découvrir le don que les migrants peuvent représenter pour les pays d'immigration.

Deux personnes de terrain, un permanent d'aumônerie des communautés africaines et un membre du JRS (Jesuit Refugee Service)¹⁰ partagent leur expérience de vie. Ils attirent notre attention sur le l'impact positif des migrations mondiales pour les pays d'accueil.

Ensuite, des Filles de la Charité témoignent différentes manières d'être au service des migrants.

Avant de découvrir ces différentes présentations concernant les chances de la migration, ouvrons notre cœur comme nous y invite Jacques Vermeulen¹¹ : « *Nous ne pouvons être en vérité des croyants que si nous acceptons un travail intérieur à partir des questions qui viennent d'ailleurs. Il faut nous en souvenir en effet : nos ancêtres dans la foi furent des migrants et la marche vers ce que nous ne connaissons pas encore fait aussi partie de notre identité* ».

Défis actuels

Les migrants, un don pour l'Eglise et la société *selon les perspectives d'un migrant*

Notes prises librement à partir de la conférence de Monsieur Katuvadioko

Introduction

En tant que permanent d'aumônerie des communautés africaines, j'ai considéré comme une chance de pouvoir m'exprimer sur ce thème : « **Le don des migrants à l'Eglise et à la société** ». Je vais donc essayer de réfléchir avec vous sur ces deux mots : « don » et « migrant », à partir des perspectives de la société, de l'Eglise et de la Pastorale.

¹⁰ Organisation internationale non gouvernementale présente dans plus de 50 pays de tous les continents, le JRS a été fondé par le Supérieur général Pedro Arrupe, sj, le 14 novembre 1980.

¹¹ Conclusion de l'article de Jacques Vermeulen, prêtre du diocèse de Malines-Bruxelles et professeur à l'université catholique de Lille : « Nous sommes tous des migrants. Quelques réflexions à partir du témoignage biblique », paru dans « Les Cahiers de Paraboles », janvier 2004 sur : Migrations, chances et défis.

Avant d'aller plus loin, il est bon de se redire que l'homme est, avant tout, un être de relation. Ce besoin d'être « avec », de communiquer, d'aimer, d'être aimé et reconnu dans sa dignité, est caractéristique de tout être humain. L'homme n'est pas fait pour vivre seul, il est un être social.

La solidarité est un élément qui unit les êtres humains dans un réseau de relations. Aujourd'hui, avec la mondialisation, ce réseau de relation devient planétaire. Le développement des moyens de communication conduit à une prise de conscience internationale posant, en termes nouveaux, la nécessité du dialogue et de l'entraide. De plus, pour nous, chrétiens, la solidarité n'est pas seulement une chose naturelle, elle est fondée sur l'amour du Christ pour tous les hommes et sur l'Esprit Saint qui est un esprit d'unité. A la lumière de ce mystère d'amour, nous comprenons ce qu'est le don.

I - « DON » ET « MIGRANT », DEUX MOTS A DEFINIR

Le « Don »

Pour le monde

La définition du Petit Larousse dit que le don est « *l'action de donner quelque chose que l'on possède* », ce qui est donné est un bienfait, une faveur. Au niveau juridique, le don est aussi « *un acte par lequel une personne transmet irrévocablement et sans contrepartie un bien à une autre personne qui l'accepte* ».

Nous employons souvent ce mot dans nos conversations. Presque chaque jour, nous recevons des appels à donner pour des missions humanitaires comme la lutte contre le sida, le soutien des orphelins, les catastrophes naturelles. En donnant, nous avons conscience de faire une bonne action, de donner vie. Le don a un sens existentiel : il contribue à faire vivre.

Pour le chrétien

Dans la dynamique chrétienne, le don est d'abord une grâce. Dieu est le premier donateur. Il communique aux hommes son amour, il donne gratuitement. La première attitude du chrétien est donc de reconnaître la faveur dont il est gratifié et de l'accueillir dans l'action de grâce.

Par son incarnation, Dieu manifeste pleinement le don qu'il fait aux hommes : « *Dieu a tant aimé le monde qu'il a donné son Fils unique* ». (Jn 3, 16). Au cours de son entretien avec la Samaritaine, Jésus dit « *Si tu savais le don de Dieu* » (Jn 4, 10). On parle aussi des dons de l'Esprit, dispositions suscitées par Dieu en l'homme pour lui communiquer le dynamisme de la vie divine (*sagesse, intelligence, conseil, force, science, crainte de Dieu, pitié*). Le livre d'Isaïe (11, 2-3 ; 42, 1-4) annonçait déjà la venue d'un Serviteur de Dieu sur lequel reposerait, en plénitude, la multitude de ses dons. Les premières communautés chrétiennes ont reconnu ce Serviteur en Jésus, porteur et dispensateur du dynamisme de Dieu. A travers l'événement de la Pentecôte, l'Eglise a reconnu la continuité de cette manifestation de l'Esprit du Christ Ressuscité.

Le « Migrant »

Pour le monde

Selon le dictionnaire, il est dit que le migrant est « *quelqu'un qui effectue une migration* ». La migration est le « *déplacement de populations d'un pays dans un autre pour s'y établir* », pour des raisons économiques ou politiques. Le migrant est souvent contraint de partir pour sauver sa vie.

Ces hommes, ces femmes, ces enfants qui se déplacent, seuls ou en famille, sont parmi nous. Nous en entendons parler presque tous les jours. Les migrants ne constituent pas une particularité des pays développés (Europe ou Amérique). Ils sont encore plus nombreux dans les pays du tiers-monde. Au cours des 30 dernières années, la mobilité à travers le monde s'est accrue : 77 millions de migrants en 1965, 111 millions en 1990, 140 millions en 1997, 150 millions aujourd'hui¹². Même si les pays d'accueil occidentaux sont les plus sollicités, plus de 60% des migrants ne quittent pas l'hémisphère Sud, les 3/4 s'installant dans d'autres pays du tiers-monde. En Europe, sur 380 millions d'habitants, 20 millions sont étrangers, dont 5 millions de la Communauté Européenne. Certes, le phénomène des migrations se généralise avec la mondialisation. Auparavant, les migrations étaient circonscrites à quelques pays d'accueil, davantage lié à un passé colonial. Aujourd'hui, elles se développent comme un mode de vie et des enjeux stratégiques résultant de l'accroissement des écarts économiques, sociaux, politiques, culturels, etc. Malheureusement, avec la fermeture des frontières, le voyage de nombreux migrants se fait dans la clandestinité... 2,8 % de la population mondiale émigre, plusieurs centaines de milliers sont en situation irrégulière.

La migration change de profil : *féminisation, classes moyennes urbaines, mineurs isolés, compétences*, etc. Toute migration est un processus complexe : le plus souvent, les départs sont liés à des conditions de survie, l'économique et le politique s'entremêlant souvent. Certaines situations sont plus dramatiques : des centaines de milliers de personnes sont contraintes de migrer dans leur propre pays (Bosniaques chassés par les Serbes, les Serbes fuyant le Kosovo, les Kasaiens fuyant le Katanga vers la République Démocratique du Congo, les Soudanais fuyant le Darfour, etc.)

Pour le croyant

L'accueil de l'étranger, pour le croyant, se trouve dans la Bible. Le Lévitique considère de la même manière l'étranger et le pauvre, la veuve et l'orphelin : « *Si un étranger réside avec vous, dans votre pays, vous ne le molesterez pas. L'étranger qui réside avec vous sera pour vous un compatriote et tu l'aimeras comme toi-même, car vous avez été étrangers en Egypte. Je suis Yahvé votre Dieu* » (Lv 19, 33). En souvenir de son propre exil, un juif doit regarder l'étranger comme un frère. Ce respect fondamental pour l'étranger est aussi fondé sur le rappel des dispositions de l'année sabbatique : « *La terre m'appartient et vous n'êtes pour moi que des étrangers et des hôtes* ». La terre ne nous est donnée qu'en héritage. (Cf. Gn 23, 4)

Dans le Nouveau Testament, Pierre parle des chrétiens comme des étrangers : « *Je vous exhorte comme des gens de passage et des étrangers (paroikoi-paroissiens)* » (1Pi 2, 11)... car leur vraie patrie est aux cieux. (cf. Ep 2, 19). D'où l'interrogation du Père Yvon Quéménéur : « *Comment le chrétien, lui-même étranger sur cette terre, pourrait-il ne pas respecter, ne pas aimer l'émigré, son frère ? ... Et puisque nous aimons nous inscrire dans la suite du premier Testament, ne pouvons-nous pas reprendre à notre compte l'argument du Lévitique : « L'étranger qui réside avec vous sera, pour vous, un compatriote et tu l'aimeras comme toi-même, car vous avez été étrangers en Egypte. Je suis Yahvé votre Dieu » (Lv 19, 33) ?*

¹² « *Quand l'étranger frappe à nos portes* », Documents Episcopat, n° 7/8, 2004, Fiche A2

II—« LE MIGRANT, UN DON POUR L’EGLISE ET LA SOCIETE »

Le Jubilé de l’an 2000, mettant en relief *la misère et la pauvreté, les différentes formes d’esclavage moderne, la dette des pays pauvres, tous les « sans »...*, a invité les hommes de notre temps à une plus grande solidarité.

Originaire du Congo, pays qui a toutes les potentialités pour être riche et dont la foi chrétienne est grande, je me suis senti interpellé par cette interpellation de Jean-Paul II. Les trois années qui ont précédé le Jubilé 2000 m’ont aidé à vivre plus uni au Christ et à mes frères. J’ai mieux compris que la vie est un don à accueillir et une tâche à accomplir : être plus attentif à tous ceux qui sont en situation d’errance et de précarité. J’ai pris davantage conscience de la présence de tous les « sans » et de l’importance d’agir pour plus de fraternité.

Un « Don » pour la Société

Les déplacements démographiques de populations, à l’échelle mondiale, a des conséquences sur la composition des nations. Actuellement, chaque pays est plus soucieux de maîtriser son territoire. Les migrations sont parfois perçues comme des facteurs de déstabilisation, les immigrés comme des personnes qui prennent le travail ou profitent des régimes sociaux, etc. Les gouvernements sont tiraillés par leur souci de préserver la cohésion de leur pays et la nécessité d’accueillir les migrants.

Toutefois, dans les pays où la natalité décline, l’immigration peut être considérée comme une chance pour le renouvellement de la population. Les migrants peuvent devenir des figures emblématiques, représentant le droit de vivre là où l’on peut s’épanouir, ils sont parfois aussi des personnes qui offrent des compétences recherchées dans le marché mondial.

Un« Don » pour l’Eglise

Nous prenons conscience que la société française est devenue pluriculturelle et plurireligieuse. C’est un gros changement de mentalité qui demande d’apprendre à accueillir les différences et à accepter les diversités. Cette réalité nouvelle s’est ressentie, aussi, dans l’Eglise qui a mission de vivre la fraternité, au nom de Jésus-Christ.

Le mot « Ecclesia » signifie « Assemblée ». Faire Assemblée, c’est vivre la communion en respectant les diversités. Donc, faire Eglise, c’est accepter chaque personne, chaque groupe comme une partie de l’Eglise, capable de donner et de recevoir. Si nous pensons l’Eglise comme une Communauté, nous risquons de considérer celui qui vient comme une personne à accueillir, mais non comme un membre à part entière de l’Eglise. Or, tous ensemble, nous formons l’Eglise, une Eglise d’accueillis et d’accueillants. Pour que le migrant soit un don à l’Eglise, il doit être reconnu comme membre à part entière de l’Eglise et acteur de sa mission en réciprocité. Le migrant attend de l’Eglise un soutien, un accompagnement pour pouvoir agir avec les autres. Chacun est appelé à partager ses propres richesses. En vivant la solidarité de manière réciproque, les richesses sont reconnues, on peut parler de « catholicité ». En tant que chrétien Africain, je me sens acteur de l’Eglise de France et porteur de dons au service de la communion. Une des démarches essentielles du migrant est de ne pas rester à l’écart mais de mettre ses talents au service du développement de la communauté ecclésiale pour bâtir, avec les autres, la fraternité évangélique.

Un « Don » au niveau de la Pastorale de l’Eglise

Dans la logique du concile Vatican II, le migrant est « un don à accueillir ». L'Eglise catholique se définit comme *Sacrement de l'unité du monde* où nul n'est étranger. A travers de nombreux services, les chrétiens participent à l'accueil et à la défense des personnes les plus défavorisées. L'Eglise reconnaît la place des migrants chrétiens au sein des communautés paroissiales, leur confie des responsabilités, assure leur formation... Tous les chrétiens, autochtones ou non, reçoivent, ensemble, la même mission. Enracinée dans des traditions variées, la foi chrétienne, célébrée selon les diverses cultures, manifeste ainsi la catholicité de l'Eglise. Cette dimension exige une connaissance réciproque entre chrétiens, une ouverture à la situation des migrants.

La démarche pastorale de l'accueil du migrant vécu comme un don peut se développer à l'écoute de l'Evangile :

- « *Il plaça un enfant au milieu d'eux* » (Mc 9, 36) : Si l'enfant représente à la fois une certaine fragilité et sa joie d'aller vers l'autre, Jésus appelle les chrétiens à accueillir les migrants avec les mêmes sentiments.

- « *Comment se fait-il que chacun de nous les entende dans sa langue maternelle ?* » (Ac 2, 8). Après avoir découvert que Corneille, un païen, avait aussi reçu l'Esprit Saint, Pierre change de regard... et, ensuite, toute sa communauté. « *Si donc Dieu leur a accordé le même don qu'à nous, pour avoir cru au Seigneur Jésus Christ, qui étais-je, moi, pour faire obstacle à Dieu ?* » (Cf. Ac 10, 1-11, 17). Nous avons la même foi, la même espérance.

- « *Cherchez parmi vous sept hommes de bonne réputation, remplis de l'Esprit et de sagesse, et nous le proposerons à cet office...* » (Ac 6, 3). Les migrants sont appelés à partager leurs dons et à les mettre au service de l'Eglise. (cf. 1 Cor 12)

- « *Vous tous, baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ : il n'y a ni Juif ni Grec, il n'y a ni esclave ni homme libre, il n'y a ni homme ni femme ; car, tous, vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus* » (Ga 3, 27-28). L'originalité de la mission chrétienne est de rassembler les enfants de Dieu dispersés (Jn 11, 52) et d'œuvrer pour l'unité du genre humain.

Conclusion

« *Si tu savais le don de Dieu !* » (Jn 4, 10). La vie est accueil et don. Accueilli et membre à part entière de la grande famille des baptisés, je m'efforce d'apporter ma contribution pour faire Eglise. Appelé à partager les talents confiés pour le bien de tous, je veux devenir de plus en plus attentif aux blessés de la vie et construire, avec eux, une humanité nouvelle.

Monsieur Gabriel KATUVADIOKO
Permanent d'aumônerie des communautés africaines

Actualité des Provinces

Nominations

PROVINCE DE BELGIQUE : Soeur Christiane VERCAUTEREN a été désignée à nouveau Visitatrice pour trois ans, le 8 février 2006.

PROVINCE DE L'INDE DU SUD : Soeur Rosa KIDANGEN a été désignée Visitatrice en remplacement de Sœur Mary KUNNAPPALLY, le 15 février 2006.

PROVINCE DE L'INDE DU NORD : Soeur Grace MOOLAN a été désignée à nouveau Visitatrice pour trois ans, le 22 février 2006.

PROVINCE DE BOGOTA : Soeur Nubia QUINTERO QUINTERO a été désignée Visitatrice en remplacement de Sœur Hilda APONTE, le 6 mars 2006.

PROVINCE DU MEXIQUE : Soeur Maria Graciela RUBIO MONCADA a été désignée Visitatrice, le 6 mars 2006.

PROVINCE DE ROME : Soeur Amelia CICCONOFRI a été désignée Visitatrice en remplacement de Sœur Béatrice PRIORI, le 22 mars 2006.

PROVINCE DE PORTO RICO : Soeur Teresa DIAZ BIRD a été désignée Visitatrice en remplacement de Sœur Juanita FLORES, le 5 avril 2006.

* * * * *

PROVINCE DU NIGERIA : le Père Eamon RAFTERY a été renommé Directeur des Filles de la Charité pour trois ans, le 8 mars 2006.

PROVINCE DE L'EQUATEUR : le Père Edmundo BURBANO PORTILLA a été nommé Directeur des Filles de la Charité, le 13 mars 2006.

PROVINCE DE NEW YORK : le Père Gerard LUTTENBERGER a été nommé Directeur des Filles de la Charité, le 13 mars 2006

PROVINCE DE CHINE : le Père Jan Van AERT a été nommé Directeur des Filles de la Charité, le 13 mars 2006.

PROVINCE DE L'INDE DU NORD : le Père Thomas KOTTIRI a été nommé Directeur des Filles de la Charité, le 24 mars 2006.

PROVINCE DE L'INDONESIE : le Père Franciscus HARDJODIRONO a été nommé Directeur des Filles de la Charité, le 28 mars 2006.

PROVINCE DE SEVILLE : le Père Manuel FREIRE QUINTERO a été renommé Directeur des Filles de la Charité pour trois ans, le 28 avril 2006.

PROVINCE DE CHELMNO-POZNAN : le Père Pawel SLIWINSKI a été nommé Directeur des Filles de la Charité, le 28 avril 2006.

PROVINCE DU VIETNAM : le Père Joseph PHAN THAI HOA a été nommé Directeur des Filles de la Charité, le 28 avril 2006.

PROVINCE DE CRACOVIE : le Père Marcin STASIOWSKI a été renommé Directeur des Filles de la Charité pour trois ans, le 2 mai 2006.

PROVINCE DE BELGIQUE : le Père Daniel MARTELLO a été renommé Directeur des Filles de la Charité pour trois ans, le 1^{er} juillet 2006. Le Père Théo JEURIS a été renommé comme Sous-Directeur pour trois ans, le 1^{er} juillet 2006.

PROVINCE DE MADAGASCAR : le Père Kazimierz BUKOWIEC a été renommé Directeur des Filles de la Charité pour trois ans, le 19 juillet 2006.

PROVINCE DE MADRID SAINT VINCENT : le Père Enrique SANZ PORRAS a été renommé Directeur des Filles de la Charité pour trois ans, le 19 juillet 2006.

Défis actuels

Les migrants, un don pour l'Eglise et la société

Selon les perspectives d'un membre d'une ONG au service des réfugiés

Notes prises librement à partir de la conférence du Père Eddy Jadot, sj

Notant l'insistance du thème à voir les migrants comme « un don fait à l'Eglise et à la société », j'y ai vu une invitation à m'efforcer d'être le témoin de personnes que je rencontre au JRS (*Jesuit Refugee Service*): demandeurs d'asile, réfugiés, personne en situation irrégulière. Je vais m'efforcer de partager l'éclairage que proposent leurs expériences de vie afin de découvrir le don qu'ils peuvent représenter pour les pays d'immigration.

Jesuit Refugee Service est une ONG, mandatée pour « accompagner et servir les réfugiés et plaider leur cause », mais elle ne limite pas sa solidarité aux personnes persécutées ayant besoin de protection selon les critères retenus par la Convention de Genève de 1951 pour définir la qualité de *réfugié*. Elle s'étend aux *personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays, et à celles qui sont forcées d'émigrer* pour de multiples motifs, selon l'acceptation large proposée par la doctrine sociale de l'Eglise et contenue dans le document du Saint-Siège : *Les réfugiés : un défi à la solidarité* (1992). Le Supérieur général des jésuites P.H. Kolvenbach, s'adressant en mai 2004 à des coordinateurs de l'apostolat social, a confirmé que pour le JRS l'approche était bien celle-là. « Une question qui pointe partout (...) est celle des *personnes en mouvement*, ou le problème de la *mobilité humaine*, ou le *phénomène migratoire*... »

LES MIGRANTS : « UN DON » POUR NOS EGLISES ET NOS SOCIETES ?

Dans le contexte actuel, affirmer que les migrants constituent un don peut aujourd'hui risquer de se révéler contre-productif, suscitant plus de xénophobie que d'amitié, même si on se réfère à des études scientifiques, ou à des valeurs humanistes et à des élans de générosité soucieux de valoriser la sœur et le frère étrangers. Bien sûr, on citera volontiers des femmes et hommes politiques, universitaires, sportifs, artistes et tant d'autres, issus de l'immigration, qui font la réputation de nos pays sur la scène internationale. On reconnaîtra aussi l'utilité des migrants, voire leur nécessité, pour que survivent certains secteurs économiques et sociaux en perte de vitesse dans les pays riches à la population vieillissante. Mais le caractère intéressé ou utilitariste de ces mentions ne reflète sans doute pas exactement notre position lorsque nous présentons les migrants comme « un don » – don de Dieu, don d'eux-mêmes – à nos sociétés et à nos Eglises.

La déclaration du Père Lluís Magriña, Directeur international du JRS, à l'occasion de la *Journée mondiale des réfugiés* du 20 juin 2005, applicable à toutes les catégories de migrants, vient bien à propos pour souligner un élément essentiel : « Les personnes déplacées de force ont *besoin d'être écoutées*. Il est important que les priorités des organisations qui assistent les réfugiés viennent des bénéficiaires eux-mêmes et non d'une quelconque autorité. *Nous apprenons de ceux que nous servons*. Sans eux nos programmes n'ont aucun sens. Bien informés et en possession de ressources suffisantes, les personnes déplacées de force sont les mieux placées pour prendre les décisions concernant leurs vies en exil et les solutions à long terme pour leur avenir », et aussi pour nous dire quand, à quelles conditions, les émigrés se perçoivent comme *un don* dans leur société d'immigration, et à quel moment nous pouvons à notre tour le penser sans hypocrisie et le dire tout haut sans irrespect pour eux et leurs parcours souvent douloureux.

Selon l'approche de Lluís Magriña, nos réflexions, nos plans d'action, nos évaluations, doivent se référer avant tout à l'expérience de vie et à la parole des migrants. Dès lors, dans les limites du contexte européen et du terrain de mes solidarités, deux *histoires* de personnes rencontrées en centres fermés de détention, pourront aider la réflexion, favorisant notre *travail intérieur à partir des questions qui viennent d'ailleurs* que suggère Jacques Vermeylen.

ECOUTER CEUX QUE NOUS SERVONS

Sivaswamy : rejeté de partout

« *Pourquoi suis-je ici, détenu ? Je ne suis pas un criminel !* ». Ce fut la première parole de Sivaswamy. Je l'ai rencontré au centre fermé de détention proche de l'aéroport de Bruxelles. Pendant des années, il avait appartenu à la foule des cinq à six cent mille Tamouls déplacés à l'intérieur du Sri Lanka (*IDPs : Internally Displaced Persons*). Petit entrepreneur travaillant avec quelques ouvriers, il avait dû fuir sa ville de Jaffna. Il passait de cachette en cachette dans l'une des HSZ (*High Security Zones*) contrôlées par l'armée et la police cinghalaise afin d'échapper à de nouvelles séances de torture dans les prisons militaires. Il n'avait jamais porté les armes, mais soutenait le LTTE (*Liberation Tigers of Tamil Eelam*), le reste de sa famille adhérant au EPDP (*Eelam People's Democratic Party*), parti tamoul rival. Un de ses beaux-frères avait été abattu devant lui par le LTTE. Sa femme et ses enfants étaient depuis longtemps portés disparus. Pris en étau entre les diverses factions tamoules, sans cesse aux abois face à la répression des militaires, il s'était laissé gagner par la lassitude.

Bien qu'attaché à son pays, il se sentait de plus en plus menacé par les belligérants. Il décida un jour d'échapper à cette cruelle guerre civile, longue de 25 ans.

Sivaswamy a gagné Colombo, s'y est caché, est parvenu à organiser et à payer son voyage vers l'étranger, en y laissant d'ailleurs la majeure partie de sa petite fortune. Le plan de fuite prévoyait deux vols : d'abord vers une capitale d'Afrique Noire, puis jusqu'à sa destination finale en Europe Occidentale. Il voulait vivre là en paix, être protégé, y exercer sa profession. « *Mais pourquoi avez-vous opté pour la Belgique ?* » lui ai-je demandé. – « *Je ne voulais pas être ici. Je souhaitais rejoindre ma famille tamoule et des compatriotes amis en Angleterre. A l'escale à Bruxelles, j'ai demandé mon transfert sur un vol pour Londres ; on me l'a refusé. J'ai dû solliciter l'asile ici.* »

Sivaswamy n'a pas reçu le statut de réfugié ; mais il est resté en Belgique durant 4 ans et 4 mois, sans chercher à se cacher. Un recours au Conseil d'Etat et une demande de régularisation de séjour sont restés sans réponse. Il a vécu de petits boulots, dormant périodiquement dans la rue. Un jour, il a été contrôlé dans un magasin, puis embarqué par la police. Je l'ai retrouvé dans le centre de détention. Après quelques semaines, nouveau revirement : il est libéré, les autorités belges n'osant pas l'expulser vers son pays où il risquait un nouvel emprisonnement et des tortures.

Il est ainsi redevenu sans-papier, retrouvant toute la précarité qu'il avait déjà connue...

Sivaswamy avait bien des raisons de demander l'asile même si, dans la Convention de Genève, fuir un conflit armé n'est pas un critère pour obtenir le statut de réfugié. Au cours des interviews de la procédure, Sivaswamy s'est montré très honnête dans ses réponses, exprimant son besoin de protection, son désir de rejoindre sa parenté tamoule à Londres, d'y pratiquer son métier sans être à charge des services sociaux de l'Etat. Malheureusement, l'Administration lui a refusé le statut de réfugié, interprétant ses paroles comme une demande d'asile frauduleuse. Sivaswamy me dit sa déception : « *Pourquoi dire que je mens, simplement parce que j'ai fait allusion à des retrouvailles familiales en même temps qu'au besoin de protection ?* »

Il évoque d'autres situations : la jeune Camerounaise Esther voulant échapper à l'excision pratiquée dans les villages de son ethnie ; le Tchétchène Magomed torturé à Grozny par l'armée d'occupation de Moscou : au centre, après avoir été séparé de sa femme et de ses 5 enfants, il attendait son renvoi vers un des nouveaux Etats de l'Union Européenne et, de là sans doute son refoulement vers la Russie ; le Togolais Dieudonné, mineur d'âge à son arrivée : il avait réussi trois années d'études, et, sitôt âgé de 18 ans, avait été placé en détention, en pleine année scolaire, en vue d'un rapatriement. Esther, Mogamed, Dieudonné, et tant d'autres : eux non plus, on ne les avait pas crus.

« *Pourquoi cette suspicion permanente ?* » concluait Sivaswamy, frustré de ne pas pouvoir offrir la valeur ajoutée de sa personne et de ses talents à une société où il aurait aimé vivre, pour y trouver une protection indispensable, sans doute, mais aussi pour d'autres raisons légitimes et nobles. La *culture du doute*, qui l'a accompagné durant son parcours, l'a blessé, et rendant plus difficile son effort en vue d'une nouvelle insertion, l'empêchant de se reconnaître comme un homme capable de faire de sa présence, de ses relations, de ses activités, un don valable à la société où il immigrait.

Ecoutant ce jeune Sri Lankais, il m'apparaissait plus clairement que, comme tout don, celui de l'immigrant qu'il était n'aurait toute sa réalité et sa vitalité qu'en étant à la fois offert librement et reçu cordialement, dans le respect réciproque de *l'autre* et de *l'ailleurs*.

Julian, Rena et leurs 5 enfants : la grande détresse d'être Tziganes, chez eux, chez nous.

Tziganes, victimes de sévices dans leur pays, espérant la protection de l'Etat Belge, Julian et son épouse Rena sont arrivés en Belgique en 1998, avec cinq enfants, de Julian junior (20 ans) à Besar (9 mois). Deux décisions négatives ont mis fin à leur parcours dans la procédure d'asile.

Logée dans une commune de la capitale, la famille s'est lentement intégrée, participant aux activités de quartier, bien acceptée par leurs voisins. Les parents et Julian junior ont pu trouver de petits boulots permettant de vivre ; jamais ils n'ont émarginé à l'aide sociale de l'Etat ni mendié.

L'intégration a été facilitée par leurs 3 enfants d'âge scolaire : Estera (16 ans), Joan (14 ans), Natalia (10 ans), acceptés dans des écoles différentes, progressant avec succès dans leurs études, s'exprimaient bien en français. Une demande de régularisation n'a pas abouti, malgré les recours. Certes, ils n'avaient pas obtempéré à l'ordre de quitter le territoire. Mais ils ne se sont pas soustraits aux contrôles, et ont mené une vie normale, respectueuse des lois, heureuse de pouvoir apporter quelque chose au pays qui les hébergeait. Hélas, un matin tôt, la police les a arrêtés, chez eux. Gardés au commissariat local durant 36 heures, ils ont été amenés à l'aéroport. Leur transfert au centre de détention a suivi leur refus de se laisser rapatrier vers leur pays d'origine. Ils y sont restés 3 mois ; le stress de la famille n'a cessé d'augmenter devant la perspective pour les trois écoliers de perdre leur année d'études. Malgré les interventions de l'avocat et des organismes privés, le soutien des directeurs, des professeurs et des camarades, l'Administration n'a pas pris ses responsabilités : assurer à ces jeunes le droit d'être scolarisés.

Un matin, la décision est tombée : Julian junior, Estera, Joan, Natalia et Besar, leurs parents Julian et Rena, ont été embarqués vers leur pays, ...et vers quelle nouvelle détresse ?

Après six années en Belgique, Julian et les siens ont vécu l'expulsion comme une injustice commise envers leurs enfants, dont les cadets avaient passé déjà plus de la moitié de leur jeune vie à Bruxelles. Leur désir de s'intégrer davantage dans la vie nationale et de se rendre utiles, la perception positive qu'ils avaient de leur propre présence en Belgique, s'évanouissaient tout à coup devant cette décision provoquant amertume et désespérance.

Au cours de mes visites hebdomadaires au centre de détention durant 4 ans, une réelle estime pour nombre de détenus a grandi en moi. J'observais si souvent que les rudesses de leurs parcours, les violations de leurs droits élémentaires (en particulier la privation d'école pour les enfants), les marques de mépris et de rejet, les réactions xénophobes n'altéraient pas leur dignité, leur capacité de patienter et d'espérer. Tant de fois j'ai relevé les gestes de solidarité entre des migrants détenus de nationalités différentes. Avec mes collègues visiteurs, nous nous sommes souvent fait cette réflexion : quelle source de renouveau et d'enrichissement pour nos sociétés, pour nos communautés chrétiennes, serait la présence définitive de telles personnes et familles ! Par ailleurs, nous notons une perception des choses assez différente chez des migrants vivant sur le territoire, parfois depuis des années : beaucoup stigmatisaient les attitudes et pratiques des autorités et du public : suspicions, réactions xénophobes à peine voilées... Plus récemment, dans le contexte de la guerre contre

le terrorisme, les mesures renforcées de sécurité créent de fâcheux amalgames dont les étrangers se sentent de plus en plus les cibles principales.

A cet égard, Henri Goldman, Coordinateur de l'Observatoire des migrations au *Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme* (Bruxelles), observe que « *Toute aventure migratoire permet deux lectures, selon qu'on se place du point de vue du migrant ou de la société d'accueil, qu'on privilégie le droit des personnes à vivre dans la dignité et la sécurité ou le droit des Etats à maîtriser leurs frontières et leurs ressources. Ces deux lectures, également légitimes, s'opposent régulièrement. Comment les concilier ? Bien sûr, toute hospitalité a ses limites. Mais aucune limite ne saurait endiguer le besoin impérieux qui pousse chaque année des milliers de personnes à quitter leur terre natale à n'importe quel prix. Ce besoin s'exprimera quoi qu'on fasse, dans la légalité ou hors d'elle.* »¹³

En fait, si l'on considère des prises de positions politiques et événements récents, en Europe et dans le monde, peut-on penser que les *deux lectures* puissent encore se concilier à l'heure actuelle ? Pour qu'elles soient ou redeviennent conciliables, un examen sérieux des stratégies capables de rétablir des priorités ne doit-il pas être entrepris ? N'y a-t-il pas lieu de redéfinir des choix dont les Eglises chrétiennes en particulier auraient à se sentir dépositaires et responsables ? Si les actions d'entraide en faveur des migrants restent nécessaires, les communautés chrétiennes ne peuvent pas s'en satisfaire. Comment laisser davantage la parole aux migrants eux-mêmes, comment les écouter en vue des prises de décisions qui les concernent ? Comment être conjointement avec eux les voix des foules de sans-voix ?

UNE CULTURE DE L'ACCUEIL

La « culture de la suspicion » occulte trop souvent la diversité des richesses humaines et culturelles apportées par la présence et les activités constructives des migrants. Le désir profond des Eglises chrétiennes d'instaurer systématiquement une « culture de l'accueil » doit continuer à s'opposer fermement à celle du doute, comme le recommande l'Exhortation apostolique post-synodale de Jean-Paul II, *Ecclesia in Europa* (2003), souvent citée dans *Erga migrantes caritas Christi* : « Il est important que la communauté [chrétienne] ne considère pas que son devoir envers les migrants puisse se limiter simplement à poser des gestes d'aide fraternelle ou encore de soutenir des lois parcellaires qui favorisent leur digne insertion dans la société et qui respectent l'identité légitime de l'étranger. Les chrétiens doivent se faire les promoteurs d'une véritable *culture de l'accueil* (cf. *Ecclesia in Europa* 101 et 103), qui sache apprécier les valeurs authentiquement humaines d'autrui, au-delà des nombreuses difficultés que comporte la convivialité avec des personnes différentes de nous (cf. *Ecclesia in Europa* 85 et 112) »¹⁴.

Enracinés dans la tradition religieuse du peuple de Dieu, nous savons que dans les deux Testaments, Dieu a plus d'une fois pris, lui-même, les traits de l'étranger, qu'Il favorise la présence des migrants au milieu de son peuple, demandant à celui-ci d'avoir pour eux les égards qui conviennent. Dans le dessein de Dieu, ils ont toujours eu leur place au milieu de

¹³ **Henri Goldman** : « Le mariage blanc de Sonia », dans « *Politique. Revue de débats* », numéro hors-série : « Réfugiés, étrangers en Belgique : vers un horizon solidaire », publié sous la responsabilité du CIRE – Coordination et initiatives pour et avec les réfugiés et les étrangers – janvier 2005, pages 96-97.

¹⁴ Cf. « *La Documentation Catholique* », N° 2318 (18 juillet 2004), n° 39, pp. 669-670.

ceux qui les reçoivent, étant parfois chargés de mission – mission parfois capitale, comme celle de figurer parmi les ancêtres du Messie. Comme au temps des Prophètes, comme au temps où l'Envoyé du Père parcourait les routes de Palestine, les migrants, aujourd'hui, restent un don pour les Eglises chrétiennes, et les sociétés, dans la mesure où ayant immigré en toute liberté, se sachant et se sentant bienvenus, ils peuvent devenir les partenaires actifs de ceux qui les accueillent, chrétiens ou femmes et hommes de bonne volonté, dans le combat solidaire d'« *une foi qui fait justice* », privilégiant les petits, les oubliés, les étrangers.

La réflexion du Père Jean-Noël Gindre conclura ces propos, nous faisant bénéficier de son expérience de solidarité avec les étrangers, longue de plus de quatre décennies : à partir de 1963 et pendant 14 ans en Algérie, ensuite dans quatre villages industriels de l'Isère, enfin à Saint-Denis avec les étudiants, étrangers à 80%. Jean-Noël Gindre écrit ¹⁵ :

« Yahwé est l'Autre-de-l'homme, pour ainsi dire le partenaire qui fait entrer tout un Peuple dans une Alliance, c'est-à-dire dans une relation vivante et évolutive avec Lui. Les auteurs de la Bible aiment le représenter sous les traits de l'étranger, celui qui, par exemple, visite Abraham à Mambré, qui entre dans son intimité et s'occupe de sa descendance. C'est aussi sous l'apparence d'un étranger que le Christ ressuscité entre en relation avec les disciples d'Emmaüs et, parce qu'ils acceptent la relation avec lui, ces deux disciples peuvent Le reconnaître vivant dans un geste de partage du pain. Dans les Actes des Apôtres, c'est encore par un étranger, le Centurion Corneille, que l'Esprit parle à Pierre pour lui faire découvrir que l'identité chrétienne ne se limite pas aux frontières du judaïsme.

Quant à nous, héritiers d'Abraham, des disciples d'Emmaüs et de Pierre, nous croyons que la fraternité vécue avec l'étranger de nos rencontres est la meilleure nouvelle que nous puissions recevoir et annoncer. Si le Dieu de Jésus-Christ est pour nous réellement l'Unique Père de tous les hommes, la fraternité est le principal élément de notre foi, l'unique transcendance que nous puissions reconnaître. L'amitié peut se discuter, se négocier, la fraternité ne se discute pas, même avec l'étranger, elle se reçoit dans le Notre Père. C'est à la fois une promesse et une invitation à regarder plus loin. Nous savons aussi que cette foi ne vaut pas grand chose sans les œuvres, des gestes qui la rendent crédible.

Je suis assez frappé de constater qu'aujourd'hui, une théologie de la mission ne peut plus se concentrer uniquement sur l'idée d'enseigner des vérités, si respectables soient-elles, ni même d'exporter de l'humanitaire, si nécessaire soit-il. Peut-être que la grande trouvaille des chrétiens du 20^e et du 21^e siècle, c'est d'avoir perçu que le **dialogue** est une dimension essentielle de la foi.

Père Eddy JADOT, sj

Membre du Jesuit Refugee Service

¹⁵ Dans *Vie Chrétienne*, n° 499, septembre 2004, pp. 4-9 : Jean-Noël Gindre sj, « Notre relation à l'étranger ».

Défis actuels

Province France-Nord

Vivre avec les migrants

Implantée à Montreuil, en banlieue parisienne, notre Communauté vit, depuis 1981, dans une cité de 500 logements, au milieu d'une population très pauvre. Le quartier est marqué par sa jeunesse, ses ethnies différentes avec une prédominance africaine. Toutefois, d'autres immigrants viennent des pays de l'Est ou de l'Asie. 22,6% sont des étrangers, 4,6% viennent de la Communauté européenne. Montreuil, surnommé "Bamako 2", est la « capitale du Mali » en France.

Dans cette cité, nous nous efforçons de vivre notre vocation de Filles de la Charité en nous mettant au service de nos frères afin qu'ils soient reconnus et deviennent acteurs de leur promotion. Nos relations sont des relations quotidiennes de proximité, sur le quartier, la cité, la ville et l'Eglise. Si la relation individuelle est nécessaire, nous sommes aussi convaincues de l'importance de mener des actions collectives qui s'inscrivent dans la durée.

En 1996, le prêtre de la paroisse me demande d'accompagner une catéchumène : **Colette**, jeune femme venant de la République Démocratique du Congo. Très vite, je découvre qu'elle est en situation irrégulière... Depuis cette période, la situation des immigrants en France est en régression. Les immigrants deviennent des « Sans-papiers ». Suite à la promulgation de certaines lois, un collectif "sans papiers" s'est créé dans le quartier, afin d'accueillir ces personnes « Sans-papiers », de les soutenir, de les accompagner dans leurs démarches de régularisation, d'agir avec eux pour faire reconnaître leurs droits, et aussi d'informer la population. Après un discernement communautaire, je m'engage dans ce collectif. J'y rencontre plusieurs associations, organisations syndicales et partis politiques.

Je fais alors la connaissance de **Chekné**, Malien, venu en France pour faire survivre sa famille. Une nouvelle circulaire du gouvernement lui permet de faire, en 1997, une demande de régularisation. Considéré comme célibataire puisque sa femme est restée au pays, il reçoit une réponse négative. Beaucoup d'autres sont dans cette même situation... Désespérés, ils font une tentative d'hébergement dans une église pour éveiller l'opinion publique. Ils sont délogés par la police. Chekné passe alors au tribunal, il est condamné à un an de prison ferme et à cinq ans d'interdiction de territoire français. Durant son incarcération, ses copains ne peuvent lui rendre visite car ils sont, eux aussi, en situation irrégulière. C'est un des membres du collectif qui demande le droit de visite. La mobilisation s'organise... il est libéré au bout de sept mois. A sa sortie de prison, il nous dit : « *Les autres prisonniers ne voulaient pas croire que j'étais là parce que j'étais un "sans papier". Eux, ils avaient volé ou tué! C'est ce qui lui a été le plus dur à vivre* ». A sa sortie de prison, désireux d'aider sa famille restée au pays, il trouve du travail non déclaré, La préfecture lui délivre une assignation à résidence : il ne peut circuler d'un département à l'autre, mais il ne sera pas reconduit au pays. Il a fait ainsi 20 mois de clandestinité.

Le collectif de soutien aux "Sans-papiers" assure des permanences juridiques. Il est soutenu par le GISTI (groupe d'information et de soutien des immigrants), la CIMADE (Service œcuménique d'entraide) et parfois le Secours Catholique. Les dossiers régularisables sont traités. Pour les autres, nous essayons de prendre rendez-vous avec la préfecture afin

d'exposer les situations. A force de persévérance, nous obtenons quelques résultats. Les lois sont appliquées différemment selon les préfectures... notre département, surnommé "arc en ciel", est celui où il y a le plus de "Sans-papiers", d'où une difficulté plus grande pour obtenir les régularisations.

Dans notre paroisse, nous avons l'habitude de nous accueillir mutuellement en début de chaque célébration. Un dimanche, je remarque un homme d'origine africaine qui semble un peu perdu. Je le salue, il est Congolais et s'appelle **Jérôme**. Ce même dimanche, une intention de prière est dite pour un groupe d'immigrés « Sans-papiers » et leurs familles, accueillies à la basilique Saint Denis parce qu'ils n'ont pas de logement. Notre évêque, Mgr de Béranger soutient cette action. Il fait une déclaration qui est lue également dans tous les lieux de culte du diocèse. A la fin de la messe, je rejoins Jérôme. Il me demande des explications sur la déclaration de l'évêque. Je comprends alors qu'il est en difficulté. Etant seul, il vient prendre le repas de midi à la Communauté. Arrivé clandestinement en France, depuis deux mois, il n'a pas trouvé de place dans un centre d'hébergement. Pour le moment, il loge chez une autre Congolaise du quartier, seule avec deux enfants... Je l'invite au collectif, je l'aide à remplir ses papiers de demandeur d'asile politique. Il reçoit une aide minimum pour vivre, mais il n'a pas le droit de travailler. Ne pouvant vivre avec cette allocation, il trouve du travail non déclaré chez un Yougoslave comme peintre/menuisier. Il y travaille trois mois, et reçoit la moitié du salaire minimum. Pendant un mois, il n'est même plus payé, mais il ne peut prétendre récupérer son salaire puisque ce travail est illégal. Après un an et demi, il reçoit un refus de régularisation comme réfugié politique. En effet, un accord a été conclu entre les deux pays, les ressortissants du Congo ne peuvent plus être reconnus comme réfugiés politiques même si, pour certains, la présence au pays est dangereuse. Nous faisons donc un recours sans succès. Jérôme devient clandestin. Trouver du travail et l'accepter à n'importe quelles conditions, ne pas pouvoir réclamer son dû quand l'employeur est malhonnête, circuler avec la peur d'être contrôlé par la police,... autant de conditions de vie stressante. Pourtant, il faut survivre.

La situation de **Suzy**, Camerounaise, a pu être régularisée grâce à l'action du collectif de soutien aux "Sans-papiers". Elle y a rencontré Christian, agnostique, et ils décident de se marier. Suzy veut une célébration religieuse, Christian accepte et, pour être en vérité avec lui-même, il complète les paroles du "Notre Père" à sa manière. Pour la célébration de leur mariage à l'église, il me demande de lire ce texte : *"Je souhaite que ce soit quelqu'un qui est dans l'action avec moi et qui a la foi, qui lise mon texte"*. Voilà ce que j'ai lu :

Notre Père : Toi le Père de tous ceux qui luttent, pour faire éclater l'amour, la solidarité, la justice. Toi, le Père que je veux pour tous mes proches, mes amis, ma famille.

Ton nom est sanctifié par tous ceux qui travaillent jour et nuit afin de sortir leurs frères de l'ignorance, de la maladie, de l'exploitation, et de la persécution. Par tous ceux qui donnent de leur temps pour changer leurs conditions de travail sur le quartier, à l'usine, au bureau, à l'école.

Que ton règne vienne et qu'il vienne pour tous!

Que ta volonté soit faite.

Donne-nous aujourd'hui notre pain de ce jour, ce pain, trop rare, confisqué pour une minorité, insuffisant sur les 3/4 du globe, le pain d'un travail pour tous, le pain d'une vraie formation, et ce pain très particulier que nous appelons "papiers". Le pain d'une vraie vie aussi.

Et pardonne-leur Seigneur, tous ces cris que nous n'entendons pas, tous ces sourires que nous ne voyons pas. Toutes ces injustices contre lesquelles nous ne faisons rien.

Ne nous laisse pas succomber à la tentation de baisser les bras, de fermer la porte sur notre petit bonheur. Ne nous laisse pas succomber à la tentation de croire que la violence, le racisme et l'intolérance peuvent prendre le pouvoir.

Mais délivre-nous du mal qui, au fond de nous-mêmes, nous invite à vivre notre vie, en la gardant pour nous, alors que Toi, Tu nous invites à la donner. Donne-nous cet enthousiasme qui engendre un monde plus beau!

Haïtienne de 38 ans, **Annouze** est arrivée, ici, depuis quelques mois, avec un visa touristique. Elle ne peut rester au pays, il est trop pauvre. De plus, une tante, qui pratique le vaudou, lui rend la vie impossible. Elle vient rejoindre Joseph, un camarade d'école qui travaille dans la restauration en France depuis plus de vingt ans. Elle veut se marier avec lui et avoir des enfants. Elle va souvent à l'église pour prier, mais Joseph, ne comprend pas. Après une année difficile sur le plan financier, elle trouve un travail non déclaré, dans la restauration. Un jour, elle me dit : « *Je n'ai toujours pas de mari ni d'enfant. Alors, puisque je gagne un peu d'argent, je voudrais parrainer un enfant d'un pays pauvre. Je veux partager et aider un enfant à vivre. Peux-tu me donner l'adresse d'un organisme ?* »

Sri Lankais, **Andrews** est là avec sa femme et ses deux enfants. "Sans papier" mais régularisable. Toutefois, où trouver les 420 € demandés par la préfecture quant on n'a pas le droit de travailler ? En Communauté, nous décidons de leur avancer la somme...

Cet engagement auprès des migrants sans papiers m'a amenée, parfois, à des situations difficiles. Un parti politique se servait des "Sans-papiers" pour sa propagande électorale. Avec le collectif, nous avons réagi et prévenu les migrants. Dans le quartier, nous rencontrons quotidiennement les voisins et leurs enfants. Les Français, issus de l'immigration, ont tendance à vivre entre eux et nous avons le souci de les aider à s'intégrer à l'ensemble de la cité.

Avec d'autres, la communauté organise un groupe pour aider les enfants à faire leurs devoirs d'école. C'est une occasion de rencontrer aussi les parents et de les inciter à participer aux réunions organisées à l'école. **Monsieur Traoré** habite notre escalier. Il vient facilement chez nous pour demander un renseignement ou autre service. Depuis plusieurs années, il participe à l'amicale des locataires et entraîne ses copains de la cité à être actifs, à participer aux réunions, aux actions, aux repas de quartier où chacun apporte les spécialités de son pays pour un mieux vivre ensemble.

Depuis plusieurs années déjà, des Français ont créé un Comité des fêtes. Soutenus par la municipalité, ils organisent des rencontres conviviales, des sorties permettant aux familles de découvrir leur pays adoptif, des soirées spectacles offrant diverses expressions culturelles. Cela a aidé à faire tomber certaines barrières, à s'ouvrir à d'autres ethnies différentes. La « *Semaine contre le racisme et l'amitié entre les peuples* » a un succès croissant. Petit à petit, une participation active et responsable des uns et des autres favorise une meilleure connaissance et un partage des richesses culturelles. Notre communauté participe à toute cette vie du quartier, elle reçoit à sa table, souvent à l'improviste, toute personne en difficulté pour partager le repas ensemble. Toutes ces vies nous bousculent. Nous ne pouvons rester indifférentes à tant de souffrances et d'injustices. Nous devons agir avec d'autres. Le premier droit du migrant n'est-il pas de pouvoir vivre dans son propre pays? Les nations les plus riches n'ont-elles pas la responsabilité de lutter avec les pays du Sud contre la pauvreté et les inégalités. Les actions à mener doivent se situer à une échelle mondiale. C'est pourquoi nous sommes engagées au **Comité Catholique contre la Faim et pour le développement** (CCFD). Cette ONG s'organise autour de deux missions principales : l'éducation au

développement en France et le soutien de projets de développement sur le terrain, par l'intermédiaire de partenaires. Nous réfléchissons aussi à partir des orientations données par la Pastorale des Migrants. Dans un des derniers documents : "Quand l'étranger frappe à ma porte", les évêques de France interpellaient toute la population : "C'est dans la qualité d'accueil de l'étranger que se joue la qualité de notre humanité".

Grâce à cette proximité fraternelle, nous sommes amenés à échanger sur ce qui nous fait vivre entre croyants et non croyants. Un soir de Noël, Lotfi, Algérien, distribue des tracts pour informer sur la situation des "Sans-papiers". Une femme vint vers lui et lui tint des propos racistes. Il me dit ensuite : *"Je l'ai laissé parler, mais je me suis dit : elle va à l'église, elle ne doit pas lire le même livre que toi"*. Oui, le Dieu des chrétiens et des musulmans nous invite à vivre en frères.

Permettre à chacun d'être reconnu avec sa richesse et d'avoir toute sa place dans le quartier comme à l'église nous semble répondre à l'appel de saint Vincent. Chaque année, nous avons la joie de célébrer, ensemble, à la paroisse : la « fête des nations ». Chacun apporte sa foi, son originalité, son dynamisme.

Sœur Bernadette ANOUCHIAN
Fille de la Charité

Défis actuels

Province d'Afrique du Nord

Travailler avec Caritas Tunisie

Depuis 1997, je travaille avec l'équipe de Caritas Tunisie qui s'occupe des migrants et des réfugiés. L'équipe de Caritas Tunisie est internationale et interconfessionnelle. Elle est composée d'un Pasteur Congolais de l'Eglise Méthodiste et sa femme, d'un Pasteur Coréen de l'Eglise Reformée, d'une Sœur Syrienne de Saint Joseph de l'Apparition, d'une Fille de la Charité espagnole. Nous sommes donc tous des « migrants », même si les raisons de notre migration sont différentes. Depuis plusieurs années, nous nous sommes organisés et réparti les différentes tâches. Une fois par mois, nous nous réunissons pour faire le point sur nos diverses expériences et voir comment progresser ensemble.

La Tunisie est considérée comme une terre de passage. En effet, tous les migrants qui arrivent à notre bureau d'accueil, Subsahariens ou Maghrébins, n'ont dans la tête que le projet de partir en Europe, « l'Eldorado » ! La Tunisie n'est donc qu'une étape. Mais, pour beaucoup, cette étape est souvent plus longue et plus dure que prévue. Ceux qui ont eu la chance d'arriver en Tunisie découvrent la difficulté, voire l'impossibilité, d'avoir un visa pour n'importe quel pays d'Europe. Aussi, ils attendent l'occasion pour partir dans la clandestinité. Mais, avant, il faut se loger, se nourrir, se soigner si on tombe malade. Or, en Tunisie, il n'y a pas de travail pour les étrangers et, encore moins, s'ils n'ont pas de carte de séjour. Et, pour avoir une carte de séjour, il faut un contrat de travail. C'est donc un cercle vicieux. Après quelques mois ou quelques années d'attente, les plus chanceux arrivent à traverser la Méditerranée.

Quand les migrants arrivent au bureau de la Caritas, nous essayons d'abord de les écouter. Sauf exception, nous ne donnons pas d'aide financière. Nous les rencontrons plusieurs fois et essayons de connaître, autant que possible, leur situation, ce qui est toujours très difficile. Heureusement, notre équipe, composée de personnes de différents continents, permet d'élargir nos manières de voir pour mieux discerner et savoir si la situation nécessite, réellement ou non, une aide de notre part.

Les raisons des départs des migrants sont multiples. Il y a :

- Ceux, issus de familles très pauvres, qui fuient la misère ; pour eux, le voyage est long et difficile par manque de moyens.
- Ceux provenant d'un milieu social plus favorisé. Pour eux, la famille a payé le voyage et attend d'eux la réussite. C'est pourquoi, s'ils échouent, ils refusent de rentrer chez eux.
- Les étudiants qui arrivent avec, soi-disant, une bourse de leur pays. Comme celle-ci n'arrive jamais, ils doivent interrompre leurs études, faute de moyens. Ne pouvant plus s'inscrire dans une école, ils perdent le droit de renouveler leur carte de séjour et deviennent illégaux. Ces trois groupes regroupent essentiellement des gens de l'Afrique subsaharienne.
- Enfin, ceux qui fuient leur pays à cause de la guerre, nous les dirigeons vers le bureau du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Mais, la plupart d'entre eux ne sont pas de vrais réfugiés, et prétextent la situation de leur pays pour chercher une situation meilleure. Ce sont surtout des Algériens qui viennent avec leur famille.

Ces deux dernières années, le nombre des migrants a diminué. Avec les grosses difficultés pour partir en Europe, les migrants sont obligés de rester dans le pays. Le gouvernement n'aime pas les avoir sur son territoire et prend des mesures dans ce sens.

Il est toujours très difficile de bien connaître la situation et les besoins réels. Nous encourageons beaucoup les migrants à retourner dans leur pays, et s'ils acceptent, nous les aidons à payer le voyage de retour quand c'est nécessaire. Nous savons tellement tous les dangers encourus par les jeunes filles ou les jeunes femmes que nous ressentons une certaine joie lorsqu'elles repartent au pays. Mais nous souffrons beaucoup lorsque, malgré nos conseils, elles cherchent quand même à traverser la Méditerranée, par n'importe quel moyen.

Une autre difficulté de notre Bureau Caritas Tunisie réside dans le fait que, en plein pays musulman, nous ne sommes ni autochtones, ni musulmans. Caritas est une Organisation de l'Eglise, non reconnue officiellement par les autorités, même si celles-ci la tolèrent. Il nous faut rester très discrets et très prudents. La police vient régulièrement nous visiter pour se renseigner sur nos activités et vérifier que nous ne faisons pas de prosélytisme.

Nous recevons des aides des différentes organisations européennes et de dons de différentes Eglises de Tunisie. Le pays ne donne aucune subvention. Seuls quelques médecins acceptent de consulter gratuitement les malades.

Notre bureau accueille toute personne quelle qu'elle soit, sans distinction de race ou de religion. Dans nos enquêtes, nous ne posons jamais la question de la religion. Nous voulons être « tout à tous », sans favoriser l'un plus que l'autre. Cette manière égale de traiter chaque migrant est reconnue par tous. Actuellement, nous n'avons pas une pastorale spécifique pour les migrants. Ceux qui veulent pratiquer leur religion rejoignent leur lieu de culte.

La population locale n'accepte pas bien les migrants, surtout ceux qui sont chrétiens. Le sujet de la migration est un problème international très complexe. Mais, si nous ne pouvons pas résoudre cette question mondiale, nous pouvons, à notre niveau, soulager bien des souffrances.

Soeur Purificacion SANTAMARIA
Fille de la Charité

Défis actuels

Province de Bogota

Un Centre social pour les migrants

Introduction

« La passion pour Jésus-Christ nous fait aller vers les pauvres avec audace, compassion, créativité. » (L.A.)

Parmi les nombreuses pauvretés qui existent en Colombie, un phénomène nouveau apparaît aujourd'hui : des personnes sont déplacées individuellement ou en groupe, de nombreuses familles sont expulsées des villes en raison du conflit de groupes armés en marge de la loi. En général, c'est l'ensemble de la famille qui émigre lorsque l'un de leurs membres est assassiné. Ils arrivent alors dans un dénuement total, ayant dû tout laisser : maison, meubles, vêtements Leurs conditions de vie deviennent, tout à coup, très précaires. Perdre sa maison n'est pas seulement la perte de biens matériels, mais aussi celle de tout ce qui touche à leur identité, leurs coutumes, leurs valeurs, leurs liens familiaux et amicaux.

A l'Assemblée Provinciale 2002, nous avons décidé de chercher davantage d'informations sur la réalité de cette population en déplacement. A partir de là, au cours des Rencontres régionales, les Sœurs ont réfléchi sur ces données. La Colombie compte actuellement 44 millions d'habitants et les personnes déplacées représentent environ 4 millions. La Province a décidé d'organiser, selon ses possibilités, des actions concrètes en faveur des personnes déplacées.

Le Centre social de Mosquera

Créé dans le canton de Mosquera, situé à 50 minutes de Bogota, le Centre social offre divers services aux familles déplacées. Avec l'aide de l'Université Saint Thomas de Bogota, des formations sont organisées pour les techniques agricoles, l'utilisation de matière organique pour la culture, les conditions financières pour pratiquer l'élevage de poulets et de poules.

Les familles déplacées s'entassent, souvent, dans de petits logements où manquent l'eau, la lumière, les conditions d'hygiène... Quand nous en entendons parler, nous commençons d'abord par leur rendre visite et les aider dans leurs démarches administratives. Puis, nous leur parlons du Centre social de Mosquera qui offre la possibilité d'acquérir une parcelle de terrain afin de le cultiver et subvenir, ainsi, à leurs besoins. Dans ce Centre, les familles peuvent, aussi, bénéficier de plusieurs formations et d'activités. La règle de vie du Centre est basée sur des valeurs d'honnêteté, de solidarité et de respect avec tous.

Les familles, qui adhèrent à ce Centre, participent aux travaux communs d'agriculture et d'élevage. Progressivement, on voit renaître, sur les visages, l'espoir et le désir de vivre. Les familles reçoivent un petit salaire, proportionnel à leur temps de travail. A la fin de chaque projet, une évaluation est faite avec les familles et de nouveaux objectifs sont fixés. Des propositions évangéliques sont également proposées aux familles afin de les

accompagner dans ce deuil qu'elles doivent faire de leur passé, de les aider à garder la foi en un Dieu d'amour et d'essayer, petit à petit, de transformer les sentiments de haine en volonté de pardon. Ce Centre permet à ces familles de passer de l'assistanat à une réelle prise en charge personnelle, de retrouver leur dignité et de développer un esprit de solidarité avec les autres familles vivant les mêmes épreuves. On constate que le sens de la famille se fortifie et l'estime mutuelle grandit.

Bien sûr, la difficulté majeure est le manque de ressources économiques, recevant peu de soutien de la part de l'Etat. Il nous faut, aussi quelquefois, faire face à l'inconstance de certaines familles. Heureusement, l'Eglise diocésaine apporte un soutien effectif au Centre.

Ce service au Centre social de Mosquera m'aide à relativiser mes petits problèmes personnels. Les familles déplacées m'apprennent beaucoup par leur courage et leur force d'âme à recommencer leur vie, après avoir tout perdu. Leurs témoignages me bouleversent toujours très profondément. Voici celui d'une famille de trois enfants dont le fils aîné a été assassiné.

La famille de Blanca

Marié à Manuel, Vicenta, la maman, a 39 ans. Ils ont trois enfants : un garçon, Roberto et deux filles Rosa et Elvira.

C'était un jour au début de l'année 2003, à 5h du matin. Un groupe armé est arrivé dans notre zone, les hommes de ce groupe armé se sont divisés en petites équipes de 8-10 pour entrer, en même temps, dans nos maisons. J'étais avec mon mari, mes trois enfants et mon petit-fils. Ils nous prirent en otage mais mon mari réussit à s'échapper. Ils emmenèrent Roberto d'un côté et, nous quatre, nous avons été conduits jusqu'à la route avec d'autres personnes. Nous devons rester là, debout, sous leur garde. Une heure après, un homme arriva avec la montre de Roberto et dit au colonel : « *Je vous amène la montre de ce jeune garçon, nous avons dû le tuer parce qu'il a juré qu'il n'irait pas avec nous tuer des gens innocents* ». Entendant cela, je me mis à pleurer mais les autres personnes, prises en otage avec nous, me dirent : « *Courage, ne dites rien, faites-le pour vos filles et votre petit-fils* ». Puis ils nous ramenèrent par le même chemin. J'imaginai que je retrouverai mon fils mort, je demandai à Dieu la force de résister à cette souffrance. Tout mon corps tremblait. Les hommes du groupe armé nous insultaient et nous poussaient avec leurs armes pour que nous marchions plus vite. Quand, tout à coup, j'aperçus Roberto, il était vivant au milieu de plusieurs hommes armés. J'aurai voulu courir vers lui, mais nous étions aussi gardés. Puis, ils nous obligés à nous allonger par terre et nous ont promis qu'ils nous laisseraient la vie sauve si nous disions la vérité. Ils nous interrogèrent sur les personnes qui vivaient dans chacune des maisons de notre zone et nous demandèrent si nous avions vu un autre groupe armé. Je répondis avec rage : « *j'ai vu passer un autre groupe armé mais je ne le connais pas* ». Pendant ce temps, ils avaient brûlé le visage de Roberto avec un liquide toxique. Puis, ils nous donnèrent l'ordre de me lever, nous ont dit de regarder mon fils et, après, ils nous ont enfermés dans une autre maison. Celle-ci étant construite avec des palmes tressées et du torchis, nous avons pu voir quand ces hommes armés sont partis. Alors, avec rage, je fis tomber la porte et nous sommes sortis. Je vis Roberto allongé par terre, un peu plus loin. Au même moment, mon mari est sorti de sa cachette derrière la colline. Il avait tout vu. En découvrant que Roberto était mort, je me suis évanouie. Ils avaient aussi assassiné un homme de 85 ans. Quand j'ai retrouvé mes forces, nous nous sommes mis en route, les enfants, mon mari et moi, pour nous cacher dans la montagne. Nous avons marché environ sept heures. Puis, nous avons continué de marcher sur la route qui mène à Bogota, pour arriver, enfin, chez un de nos parents qui nous a accueillis. Apprenant notre situation, les

voisins nous ont apporté du linge, des chaussures, de la nourriture... Puis, les Soeurs sont venues nous rendre visite. Quelques temps après, elles nous ont expliqué leur Centre social de Mosquera et la manière d'y participer ; nous avons tout de suite accepté. Les Sœurs nous ont accueillis comme leur propre famille. Nous qui avons tout perdu : fils, maison, terrain,... nous avons pu, grâce à leur soutien chaleureux, trouver la force de survivre à cette terrible épreuve, et nous leur en sommes infiniment reconnaissants.

Sœur Ursulina QUINTERO
Fille de la Charité

Témoignage des Soeurs

Province d'Afrique Centrale

Visite du Père Grégory Gay, Supérieur général

Le 14 mars 2006, le Père Grégory Gay, Supérieur général, arrive dans notre Province d'Afrique Centrale. Il se rend avec la Visitatrice, Sœur Sabina Iragui, à Mukungu, dans la première Communauté fondée en 1973, au sud-ouest du Rwanda, où les Sœurs assurent différents services au centre de santé, au centre nutritionnel et au centre pour la promotion des pauvres. Le prêtre et la communauté paroissiale accueillent joyeusement le Père Grégory pour la célébration eucharistique. Lors de sa visite au centre de santé, le Père s'approche de chaque malade, lui disant un mot d'encouragement. Puis, il rencontre les membres de la famille vincentienne et les invite à aller de l'avant : *« Les pauvres sont les protagonistes et les préférés de Dieu. Le Seigneur nous demande de les servir avec amour »*. Enfin, il partage avec les Sœurs, écoutant leurs expériences, leurs joies et leurs difficultés et donne ses impressions sur la mission et la réalité de son service de supérieur général.

Vient le temps de partir pour le Burundi à Rwisabi où nous rejoignent les Sœurs de Ruzo, près de la frontière de Tanzanie. Au cours de la messe à l'église paroissiale, le Père Grégory nous invite à progresser dans un amour de plus en plus fraternel : *« Je vous invite à pardonner, à travailler pour déraciner la jalousie qui détruite la vie humaine et la vie des familles »*.

Ensuite, le Père se remet en route pour Butare, au sud du Rwanda, pour rencontrer les deux communautés, l'une qui assure la formation des postulantes, le service de l'orphelinat et des malades du sida, l'autre qui regroupe le Séminaire. Là, le Père Grégory encourage les jeunes Sœurs à vivre pleinement leur temps de formation et aux autres, à prendre en charge leur propre formation et d'apprendre aux laïcs à servir les pauvres avec l'esprit de saint Vincent.

En remontant vers le nord du pays, le Père arrive à Nemba là où les Sœurs sont arrivées en 1972 pour le service des malades à l'hôpital. L'évêque du diocèse est venu saluer le Supérieur général. L'église paroissiale était comble. Après la visite de la paroisse, le Père rencontre les membres de la famille vincentienne, ceux-ci lui partagent leur histoire et leurs services auprès des plus pauvres. Le lendemain, à Kigali a lieu le regroupement de nombreuses Sœurs de la Province. Au cours de l'eucharistie, le Père dit : *« En tant que Prêtres de la Mission, nous sommes appelés à être des pères des pauvres, et en temps de Filles de la Charité, des mères au service de toutes les personnes qui souffrent »*. Sœur Sabina remercie chaleureusement le Père car *« c'est la première fois qu'un Supérieur général nous visite »* et présente la situation actuelle de la Province qui existe depuis 5 ans, même si la Compagnie est présente dans le pays depuis 35 ans. Elle est composée de 9 communautés : 2 au Burundi et 7 au Rwanda, 58 Sœurs dont 37 autochtones et 21 missionnaires, 4 postulantes et 5 pré-postulantes. A l'aide d'un power-point, Sœur Maria Carmen projette l'histoire de la Province depuis sa fondation au Burundi en 1971 et au Rwanda en 1973. Bien sûr, la figure de Mère Christiane Chiron a été évoquée ainsi que celles des premières missionnaires et nous avons contemplé ensemble les merveilles réalisées par Dieu hier et aujourd'hui. Le Père Grégory nous dit avoir été touché par la joie et la foi de notre peuple malgré les souffrances. Il nous a recommandé de garder l'équilibre entre la vie de prière et la vie communautaire pour

un service de qualité. Après quelques conseils aux Sœurs Servantes, il recommande aux compagnes d'être toujours habitées d'un regard de foi, d'un esprit de bienveillance et de compréhension.

Un groupe de Soeurs

Parole des Pauvres

Quasi-Province

« Mon Evangile, c'est ma mère ! »

Elevée dans un orphelinat, Mathilde n'a jamais connu ses parents. Très jeune, elle a dû travailler à l'usine et a appris à se débrouiller seule. Son seul désir était de fonder un foyer pour connaître la tendresse familiale qu'elle n'avait jamais reçue.

Un jour, Jacques, un garçon qui travaillait dans son usine, lui a dit qu'il l'aimait et elle l'a cru. Ils se sont mariés. Mais, très vite, elle s'est aperçue que Jacques était alcoolique. Chaque soir, il rentrait ivre et battait sa femme. Mathilde comprit rapidement que sa vie de famille allait encore être une longue souffrance. Sous l'effet de l'alcool, Jacques a continué de la frapper alors qu'elle était enceinte. Lorsque Mathilde mit au monde un petit garçon qu'elle a nommé Michel, Jacques est entré dans une phase de jalousie malade. Non seulement, il ne s'occupait pas de son enfant, mais il redoublait de violence envers Mathilde. Puis, il a commencé à la tromper avec d'autres femmes.

Pendant plus de deux ans, Mathilde était vraiment malheureuse et ne croyait plus pouvoir trouver le bonheur qu'elle avait tant espéré mais, au creux de son malheur, elle va rencontrer Dieu. Ayant décidé de retourner à l'église, qu'elle avait délaissée depuis qu'elle travaillait à l'usine, elle a rencontré une religieuse à qui elle a confié ses épreuves et ses peines. Avec elle, Mathilde s'est mise à prier Jésus au calvaire et Marie au pied de la croix. Il lui a semblé qu'ils avaient tellement plus souffert qu'elle s'est sentie soudain proche d'eux. A partir de ce jour, elle n'a cessé de prier Dieu et a commencé un chemin spirituel étonnant. Toujours plus soucieuse des autres que d'elle-même, elle est devenue attentive et compatissante pour toutes les personnes malheureuses vivant des situations tragiques.

Dans sa maison, Mathilde s'efforçait de ne rien laisser paraître, parlant positivement de son père à son enfant. Mais Michel voyait bien que son père battait sa mère. Marqué par cette situation de violence familiale, Michel est perturbé. A 12 ans, il se met à faire les 400 coups. Pourtant, lorsqu'il rentre à la maison, sa maman reste toujours accueillante et affectueuse, s'efforçant de lui expliquer les choses, sans jamais lui faire de reproche, cependant, il devient de plus en plus difficile. Pour Mathilde, une seule chose compte : aimer son fils, l'aider à devenir un homme, le servir avec une générosité infinie. Elle continue de prier Dieu avec confiance. L'équilibre psychologique de Michel se détériore d'année en année. Cinq ans plus tard, Michel tombe gravement malade et sa mère continue de l'entourer d'un soin merveilleusement compatissant. Sa maladie dure plusieurs mois. De jour en jour, Michel prend conscience que sa vie va bientôt prendre fin. Il regarde sa mère et, dans cette proximité quotidienne, il la découvre, peu à peu, si généreuse, si oublieuse d'elle-même, si soucieuse du bien-être de l'autre. Peu de temps avant sa mort, Michel lui dit : « *Maman, je crois que je vais mourir. Je veux te demander pardon pour tout ce que j'ai fait de mal. Je veux aussi te dire que, si ton Dieu est aussi bon que toi, alors j'y crois. Je pense que je l'ai rencontré à travers toi. Maintenant, je peux mourir en paix et rejoindre ton Dieu. Merci* ».

Merci, Mathilde, pour le témoignage de ta vie, pour ce don de toi-même qui me révèle la générosité infinie du visage maternel de Dieu, tout tourné vers les autres.

Sœur Hélène-Marie
Fille de la Charité

Nouvelles Brèves

Un bébé juif sauvé à Salonique !

Depuis plus de 40 ans, au nom de l'Etat d'Israël, le Musée de « Yad Vashem » de Jérusalem est le Mémorial central de la Shoah pour le peuple juif. Il est situé sur la colline du souvenir à Jérusalem. Pour y accéder, il faut arpenter « l'Allée des Justes » où un arbre a été planté à la mémoire des « Justes des Nations », titre décerné aux non-Juifs qui, pendant la seconde guerre mondiale, ont aidé des Juifs en péril, au risque de leur propre vie.

En Israël, le 27 janvier est une journée dédiée au souvenir des victimes du nazisme. Ce jour-là, je me retrouve dans l'allée des Justes qui conduit à la Maison du Souvenir, près du Yad Vashem. Parmi les nombreux arbres, il y en a deux auxquels je tiens particulièrement.

Ces deux arbres rappellent un événement arrivé à Salonique en Grèce, au cours de la Seconde Guerre Mondiale. L'un est dédié à mes parents, l'autre à une Fille de la Charité, Soeur Giuseppa. En 1940, mes parents italiens résident en Grèce. C'est alors que Mussolini déclare la guerre et que les armées italiennes envahissent la Grèce. Or, à ce moment-là, les Allemands occupent Salonique. Ils commencent à poursuivre les juifs et les obligent à porter une étoile jaune pour les repérer. A l'école élémentaire, avec d'autres camarades, nous regardions avec envie cette étoile jaune accrochée sur les tabliers, nous ne connaissions pas le sens terrifiant de cette décoration. Notre maison était à côté de celle des Filles de la Charité où ma mère avait étudié et avec lesquelles elle était restée en relation. En 1943, Soeur Giuseppa, toute pâle, se présente chez nous, avec un bébé de quelque mois dans les bras. Elle dit à ma mère : "C'est une enfant juive, nous l'avons trouvée dans notre chapelle. Aidez-nous, nous ne pouvons pas dire qu'elle est née dans un couvent !" Après un regard d'accord rapide entre mes parents, mon père lui dit : « Nous dirons qu'elle est à nous ». Ainsi pendant trois ans, à Salonique moi, fils unique, j'ai eu une « petite soeur juive », Rena.

Après la guerre, nous nous séparons de Réna qui reste chez les Soeurs. Ma famille est expulsée par la Grèce et nous rejoignons Florence. J'ai appris alors que 60.000 juifs avaient été exterminés. Seulement quelques centaines avaient été sauvées. Parmi eux, les vrais parents de ma « petite sœur juive ». Sa mère, Edda, ayant miraculeusement survécu au camp de concentration, est envoyée à Paris par la Croix Rouge. Edda va à la Maison-Mère de la rue du Bac pour demander des nouvelles de sa petite fille Rena qu'elle avait déposée durant la guerre dans la maison des Filles de la Charité de Salonique où était Soeur Giuseppa. Cette dernière se mit alors en contact avec Edda et lui remit sa petite fille entre les mains. Lorsque j'étais à Florence, j'appris que ma « petite sœur provisoire » et ses parents avaient rejoint Israël, sains et saufs. Puis, je ne sus plus rien pendant des années.

40 ans après, à la suite d'une émission transmise par la télévision grecque, j'ai reçu une lettre de la Grèce : "*Cher monsieur, je suis le bébé juif de Salonique....*". Ce fut un coup au coeur. Nous nous sommes revus et rencontrés dans un esprit de fraternité retrouvée et c'est elle, « ma petite sœur » qui a voulu planter, près de Yad Vashem, l'arbre dédié à mes parents. Et, d'un commun accord, nous avons aussi planté, à côté, un autre arbre dédié à Soeur Giuseppa qui, par la force de son amour, a fait commencer et continuer notre histoire.

Vittorio CITTERIC
Extrait du Journal Avvenire

L'hôpital du Seigneur

Je suis allé à l'hôpital du Seigneur pour faire un examen de routine et j'ai appris que j'étais malade.

Quand Jésus a pris ma tension, il a constaté qu'elle était basse de tendresse.

Quand Il a pris ma température, le thermomètre a marqué 40° d'égoïsme.

Il a fait un électrocardiogramme qui a révélé la nécessité d'un pontage d'amour : mes veines étaient bouchées par un manque d'ouverture de cœur.

Dans le domaine orthopédique, j'avais des difficultés pour marcher vers les autres car, à force de buter sur ma vanité, mes muscles étaient très contractés.

Il a aussi découvert que j'étais myope et ne voyais pas au-delà des apparences.

Enfin, il a diagnostiqué une diminution grave de l'ouïe,

en raison d'un bouchon provoqué par un écoulement excessif de paroles creuses.

Après cette consultation, le Seigneur me prescrivit l'ordonnance ci-dessous :

Prendre :

- au lever : un thé de « Merci Seigneur pour cette nouvelle journée ».
- avant le travail : une cuillerée de « Bonjour mes frères et mes soeurs ».
- à chaque heure : un comprimé de « Patience » avec un demi verre d' « Humilité »
- au retour à la maison : une infusion de « Tendresse »
- au coucher, deux capsules de « Conscience tranquille » après avoir demandé pardon.

Merci Seigneur pour ta consultation gratuite et pour le réconfort apporté par ta miséricorde.

Dorénavant, je te promets de suivre ce traitement au quotidien, et de le prolonger jusqu'à l'heure de la mort.

Ton patient éternel

*D'après le Lien d'amitié des personnes malades et handicapées de Savoie
Extrait du journal Provincial de Belgique*